

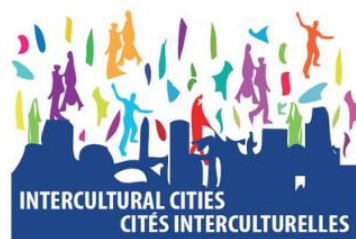
# CITÉS INTERCULTURELLES

Construire des ponts, abattre les  
murs

# 2023



## RAPPORT ANNUEL



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

## Sommaire

Introduction .....	3
Les membres .....	4
Services et outils du programme ICC.....	5
1. Diagnostic et profilage .....	5
a. L'Index ICC.....	6
b. Les graphiques ICC et les « Faits et chiffres » sur les Cités interculturelles.....	7
2. Conseils stratégiques, renforcement des capacités et innovation .....	7
a. Compétence interculturelle .....	7
b. Mieux repérer et prévenir la discrimination systémique par la collecte et l'analyse de données sur l'égalité.....	10
c. Récits alternatifs et communication interculturelle .....	11
d. Anti-rumeurs.....	12
e. Politiques en matière d'accueil.....	14
f. Mesurer la confiance et l'interaction.....	15
g. Participation.....	16
3. Apprentissage et soutien par les pairs.....	16
a. Conception des stratégies.....	17
b. Création d'espaces publics (« Placemaking ») .....	17
c. Réunion annuelle des coordinateurs et coordinatrices ICC.....	19
4. Coopération avec d'autres organisations internationales.....	20
a. Académie sur l'intégration des personnes migrantes et réfugiées dans les villes polonaises	20
b. Engagement du Conseil de l'Europe intitulé « Action locale et solidarité dans les villes moyennes et les collectivités locales et régionales » .....	20
Les réseaux nationaux/régionaux des Cités interculturelles .....	21
1. Città del dialogo - Italie .....	21
2. RPCI – Portugal.....	22
3. RECI – Espagne .....	24
4. ICC-UA – Ukraine.....	25
5. RÉMIRI-Québec .....	26
6. ICANN - Australie .....	27
7. Régions interculturelles .....	28
Programmes conjoints CdE-UE mis en œuvre par l'Unité ICC.....	29
1. Intégration interculturelle à Chypre .....	29
2. Construire une approche de l'intégration inclusive en Finlande .....	30

Transposer l’approche interculturelle au niveau national.....	32
Développement stratégique .....	34
1. Évaluation du programme ICC .....	34
2. Une gouvernance partagée renforcée .....	34
3. Être à l’écoute des besoins des membres du programme .....	36
Sensibilisation et visibilité.....	37
1. Refonte du site web et des bonnes pratiques .....	37
2. Actions de visibilité diverses .....	37
Annexe I – Principaux documents cités dans le rapport.....	39

## Introduction

CITÉS INTERCULTURELLES (ICC) est un programme de renforcement des capacités qui aide les villes et les régions à analyser et à adapter leurs politiques à travers un prisme interculturel dans le but d'élaborer des stratégies interculturelles globales pour gérer la diversité et en faire un avantage pour l'ensemble de la société.

S'appuyant sur des recherches approfondies, sur une grande diversité d'instruments juridiques internationaux et sur les apports collectifs de la communauté des Cités interculturelles, le programme a donné corps à l'approche de l'intégration interculturelle et à un ensemble d'outils analytiques et pratiques pour aider les parties prenantes locales à travers les différentes étapes de l'édification de sociétés réellement inclusives.

L'approche interculturelle vise à articuler les actions des pouvoirs publics autour de quatre principes fondamentaux :

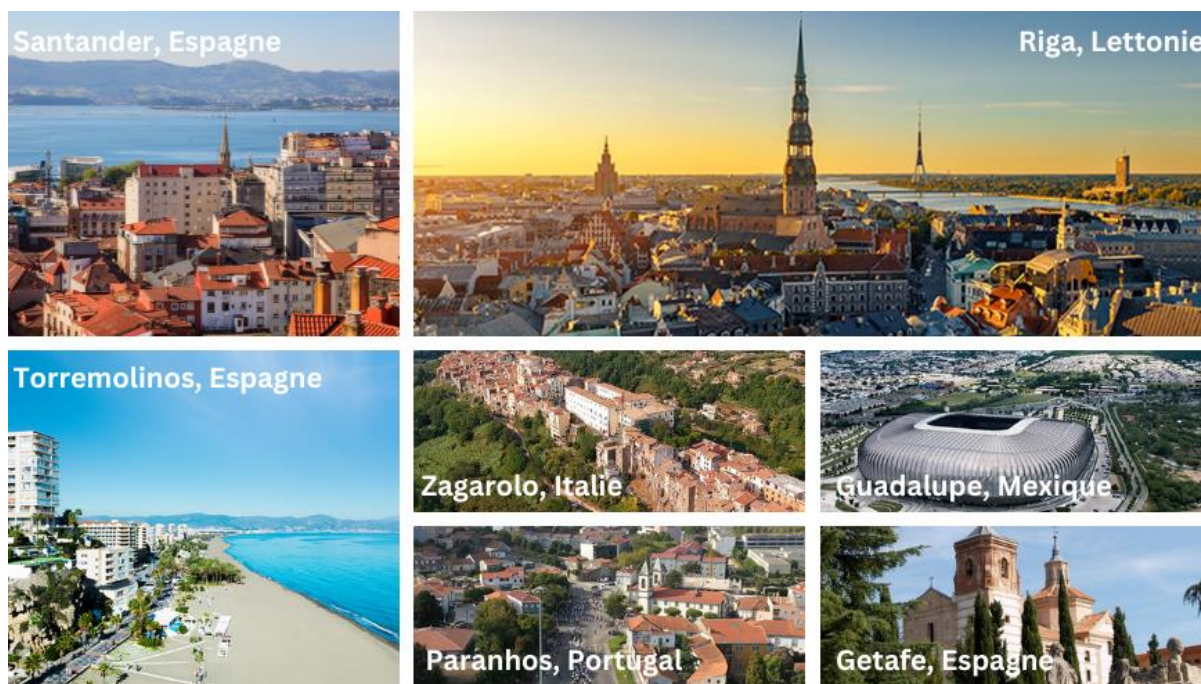
- **L'égalité réelle**, qui consiste à promouvoir l'égalité des droits, devoirs et possibilités offertes, dans le cadre d'un concept inclusif de « citoyenneté de résidence », en prenant notamment des mesures positives pour supprimer les inégalités que subissent les membres des groupes minoritaires et en adaptant la gouvernance, les institutions et les services des villes aux besoins d'une population diversifiée ;
- **Valoriser la diversité**, c'est-à-dire reconnaître et préserver la diversité qui est consubstantielle aux communautés humaines ; et rechercher l'avantage que procure la présence de la diversité lorsqu'elle est associée à des politiques et stratégies spécifiques permettant aux divers apports de façonner le tissu culturel, économique et social de la ville et à la gestion des conflits susceptibles de menacer la cohésion de la collectivité ;
- **Une interaction significative** entre des individus et des groupes divers, en concevant notamment la ville et l'espace urbain de manière à faciliter les contacts, les relations humaines et les interactions positives entre des citoyennes et citoyens aux origines socio-culturelles et profils divers, en vue de favoriser la confiance et le sentiment d'appartenance qui sont les fondements indispensables à une société prospère ;
- **Enfin, la citoyenneté et la participation actives** afin de garantir que personne n'est laissé de côté, que même celles et ceux qui ne jouissent pas de la citoyenneté officielle ont voix au chapitre dans l'édification de la société.

Depuis leur lancement en 2008, le programme ICC et son réseau n'ont jamais cessé de se développer. En 2023, six nouveaux membres ont rejoint le réseau international des Cités interculturelles ou les réseaux nationaux en Italie, au Portugal et en Espagne. Six villes ont bénéficié directement d'une évaluation de leurs politiques et de recommandations ciblées s'appuyant sur la méthodologie de l'Index ICC, qui ont été source d'inspiration et les ont aidées à améliorer leur gestion de la diversité. Le renforcement des capacités et les échanges entre les membres portaient sur des domaines tels que l'intégration interculturelle et l'accueil, la fabrique d'espaces publics, la communication interculturelle et inclusive, la lutte contre les rumeurs et les compétences interculturelles. En outre, les normes du Conseil de l'Europe et les outils du programme ICC relatifs à l'inclusion interculturelle sont de plus en plus souvent disponibles dans plusieurs langues. En 2023, les ressources clés ont été traduites en finnois, français, italien, japonais, polonais, espagnol et ukrainien et ont ainsi contribué à diffuser les principes interculturels à travers le monde (voir la liste à l'annexe I).

Par ailleurs, l'année 2023 a été également marquée par des évolutions concrètes dans la mise en œuvre de la réponse du secrétariat aux recommandations formulées dans l'évaluation externe indépendante du programme ICC achevée en décembre 2022. Un groupe consultatif sur le programme ICC a été notamment mis en place. Il confère aux villes membres un rôle accru en matière de gouvernance du programme. Des travaux ambitieux visant à améliorer le fonctionnement de la base de données de bonnes pratiques ainsi que la présentation des ressources ICC sur le site web du programme ont été entrepris et s'achèveront en 2024.

Les villes du réseau ICC continuent de soutenir les villes membres ukrainiennes et d'accueillir des personnes qui fuient l'Ukraine à la suite de l'agression militaire de la Fédération de Russie en février 2022. Plus concrètement, dans le cadre d'une initiative interinstitutionnelle entre le programme ICC du Conseil de l'Europe, le BIDDH-OSCE, l'UNHCR et l'OCDE mise en œuvre en coopération avec l'Union des métropoles polonaises, les différentes organisations internationales ont proposé une série de formations aux administrateurs et administratrices municipaux polonais pour les préparer à travailler avec les personnes nouvellement arrivées et à relever les défis auxquels elles sont confrontées dans leur intégration.

Ce rapport annuel contient des informations détaillées sur le programme ICC et les activités mises en œuvre au cours de l'année 2023.



## Les membres

En 2023, le nombre de villes participant au programme ICC a progressé, pour atteindre 163 membres. La plupart des nouvelles villes sont situées dans des pays où le programme a établi des réseaux nationaux comme l'Italie (**Zagarolo**), le Portugal (**Parish of Paranhos**) et l'Espagne (**Getafe, Santander and Torremolinos**). Les villes de **Riga** (Lettonie) et **Guadalupe** (Mexique) ont également rejoint le réseau ICC.

Tous les nouveaux membres ont reçu un certificat d'adhésion aux Cités interculturelles et des exemplaires papier du [dossier de bienvenue](#) qui contient des documents pratiques permettant de



découvrir le programme ICC, et notamment la [description de la mission des coordinateurs et coordinatrices ICC](#) ; une note d'information destinée aux responsables politiques, une version révisée du [Glossaire interculturel](#) ; et un dossier d'information répertoriant les principaux documents et ressources du programme des Cités interculturelles.

L'**impact positif de la participation** au programme ICC a été particulièrement marqué pour les structures organisées en réseaux nationaux et il s'est encore renforcé grâce à un certain nombre de projets financés par l'UE, qui sont fondés sur une approche de l'intégration interculturelle. L'un d'entre eux a rassemblé 15 villes et quatre réseaux ICC nationaux afin de développer les compétences interculturelles, la coopération internationale à l'échelon local ainsi que l'autonomie et la participation des jeunes.

Ces dernières années, l'augmentation constante du nombre de villes participantes est en effet un signe encourageant : elle montre la pertinence du programme ICC pour les autorités locales et régionales du monde entier, et enrichit sa base de connaissances en y apportant un plus grand nombre de bonnes pratiques diversifiées à diffuser, ainsi qu'en offrant de nouvelles perspectives d'apprentissage par les pairs.

Cependant, ce développement est également synonyme d'accroissement de la diversité des besoins, des demandes et des outils, ce qui nécessite d'adapter les services fournis aux membres et éventuellement d'en redéfinir les priorités. Dans cette optique, une évaluation externe indépendante des services et des outils proposés par le programme des Cités interculturelles a été menée en 2022. Elle a montré notamment que l'Index des Cités interculturelles et le processus correspondant accélèrent la mise en œuvre de l'approche interculturelle dans les villes. L'évaluation souligne par ailleurs que l'apprentissage par les pairs, la création de réseaux et la possibilité de mettre en place de nouvelles méthodologies sont particulièrement utiles aux villes membres dans le cadre de l'élaboration de leurs stratégies interculturelles. Elle conclut toutefois que le nombre d'outils et services fournis par le programme ICC est trop élevé et formule des recommandations afin d'améliorer la vision stratégique et la mise en œuvre opérationnelle du programme.

Le rapport d'évaluation a été publié au début de l'année 2023, parallèlement à la réponse préparée par le secrétariat du programme ICC pour donner suite aux recommandations, et définir un plan d'action dont la mise en œuvre a commencé dès la publication du rapport.

## Services et outils du programme ICC

### 1. Diagnostic et profilage

Lorsqu'une ville adopte une approche interculturelle dans la gestion de la diversité, elle est amenée à dresser le bilan de ses réalisations et des défis qu'elle rencontre, les résultats de cet exercice servant de point de départ à l'élaboration de sa stratégie interculturelle. Pour rester motivée et adapter ses efforts, elle doit aussi être capable d'évaluer les progrès réalisés au fil du temps et tenter de tirer un enseignement de l'expérience concrète d'autres villes dans un domaine donné. Le programme des Cités interculturelles offre aux responsables et aux agent·e·s municipaux·ales une méthodologie globale et une gamme d'outils d'analyse et d'évaluation, dont le plus remarquable est l'Index des Cités interculturelles. Les villes doivent remplir le questionnaire de l'Index des Cités interculturelles lorsqu'elles rejoignent le réseau ICC et doivent renouveler cet exercice périodiquement (tous les quatre ans environ ou lorsqu'une nouvelle stratégie interculturelle est programmée). Le programme

ICC invite toutes les villes qui sont dans l'une ou l'autre de ces situations à penser à remplir le questionnaire de l'index<sup>1</sup>.

### a. L'Index ICC



Le questionnaire de l'index ICC qui a été rempli à **201** reprises par **129** villes de **38** pays différents depuis 2019, permet d'évaluer où se situe une ville dans les différents domaines de gouvernance ou d'action qui favorisent l'intégration interculturelle. Il a pour objet de recueillir des informations sur les **contributions politiques**, c'est-à-dire les actions, les mesures et la stratégie mises en œuvre par une ville pour se conformer aux principes

fondamentaux du modèle de politique interculturelle. Il comporte 90 questions regroupées en douze indicateurs, dont un indicateur composite intitulé « prisme interculturel », qui se divise en six sous-indicateurs.

Pour répondre au questionnaire de l'index, les villes doivent engager une discussion au sein de l'administration locale sur ce qu'implique concrètement l'intégration interculturelle, une démarche qui permet de sensibiliser les responsables publics à la nécessité de travailler de façon horizontale avec l'ensemble des services municipaux pour remplir les objectifs interculturels.

L'analyse des réponses est effectuée par le Conseil de l'Europe et publiée sous la forme d'un « rapport sur l'Index ICC ». Ce dernier contribue à identifier les points forts et les lacunes de la ville et à déterminer dans quels domaines de gouvernance ou d'action elle devrait concentrer ses efforts à l'avenir ; il contient également – pour chaque domaine d'action – des recommandations adaptées et des exemples de pratiques appliquées par d'autres villes, dont elle pourrait s'inspirer.

En **2023**, le programme ICC a publié neuf rapports sur l'index concernant les autorités municipales de : **Valence** (Espagne), **Botkyrka** (Suède), **Riga** (Lettonie) et **Vaasa** (Finlande). Les villes de **Melton** (Australie) et **Reggio Emilia** (Italie), ainsi que les villes finlandaises de **Hämeenlinna**, **Kuopio**, **Tampere**, **Turku** et **Vantaa** – dans le cadre du projet conjoint UE/CdE en Finlande – ont également remis leurs réponses au questionnaire. Les rapports de l'index en résultant seront publiés en 2024.

Le programme ICC a par ailleurs organisé une visite d'expert-e-s ICC à **Jonava** (Lituanie) en janvier et à **Sherbrooke** (Canada) en juin 2023. Les visites d'expert-e-s ICC ont lieu à la suite de la publication du rapport d'index ICC d'une ville et permettent d'effectuer un « diagnostic » approfondi de ses points forts et de ses besoins en matière de politiques et de gouvernance interculturelles. Cela est possible grâce à des rencontres successives avec un grand nombre de parties prenantes publiques et privées actives dans différents domaines liés à l'intégration interculturelle.

À l'issue d'une visite, un rapport d'analyse intitulé « Profil interculturel » est publié. Des recommandations ciblées servant de base aux activités interculturelles ultérieures de la ville y sont formulées. En 2023, deux profils interculturels ont été publiés : **Jonava** (Lituanie) et **Sherbrooke** (Canada).

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur l'Index des Cités interculturelles et sur le processus appliqué, veuillez consulter le site web dédié à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/about-the-index>

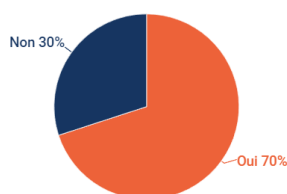
## Boîte à outils thématique

- Comment remplir le questionnaire ? [Guide méthodologique \(+ version italienne + version espagnole\)](#)
- Comment remplir le questionnaire ? [Tutoriel vidéo](#)
- [Résultats de l'index par ville](#)
- [Profils interculturels](#)

### b. Les graphiques ICC et les « Faits et chiffres » sur les Cités interculturelles

Les [graphiques de l'index](#) ICC permettent de visualiser les résultats de l'index pour toutes les villes, et en particulier d'afficher pour chacune d'elles le niveau qu'elle a atteint, les progrès qu'elle a accomplis dans le temps et sa situation par rapport aux autres villes grâce à la possibilité de faire des recherches filtrées par taille, diversité démographique, population, pays et domaines d'action. En outre, ils comparent les résultats obtenus par une ville selon « l'index interculturel élargi », qui comprend l'évaluation de l'index original (de base) ainsi que les nouvelles questions ajoutées en 2019. Les graphiques ont été mis à jour à quatre reprises en 2023 pour prendre en compte les dernières données recueillies. La prochaine mise à jour sera effectuée en avril 2024.

Votre ville a-t-elle adopté une charte ou tout autre document juridiquement contraignant pour interdire la discrimination au sein de l'administration et des services municipaux ?



#### Discrimination

Le racisme, la xénophobie, l'homophobie, l'intolérance à l'égard de certains groupes religieux, la discrimination fondée sur le genre, les préjugés et l'ethnocentrisme sont autant de phénomènes entraînant des attitudes et des pratiques discriminatoires. Celle-ci continuent d'avoir cours dans de nombreux contextes, malgré l'existence de lois interdisant la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, la couleur de la peau, la langue, la religion, la nationalité, les origines nationales ou ethniques ou l'orientation sexuelle. Les cités interculturelles mettent tout en œuvre pour garantir que toutes leurs politiques, tous leurs programmes et toutes leurs activités soient axés sur le principe de la non-discrimination.

Par ailleurs, les [faits et chiffres](#) donnent une vue d'ensemble plus rapide, plus simple et plus lisible de la composition des villes membres du réseau ICC et de leurs principaux résultats dans la mise en œuvre du modèle de politique d'intégration interculturelle. La page contient des graphiques établis sur la base de quelques indicateurs issus de l'Index des Cités interculturelles, qui ont été choisis parce qu'ils sont plus adaptés pour être diffusés et compris à une plus grande échelle.

## 2. Conseils stratégiques, renforcement des capacités et innovation

### a. Compétence interculturelle

« La compétence interculturelle fait référence à l'ensemble des connaissances, des aptitudes, des mentalités et des comportements qui permettent aux personnes et aux organisations d'agir de manière adaptée sur le plan interculturel. Par conséquent, la compétence interculturelle n'est pas un concept unique, mais un large éventail de compétences qui, lorsqu'elles sont réunies, permettent de mener une action proactive pour garantir un environnement interculturel sain »<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Conseil de l'Europe (2023), Manuel sur la conception de formations à la compétence interculturelle – Partie 1 – Principes clés du modèle d'intégration interculturelle du Conseil de l'Europe, disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/prems-005023-fra-2551-part-1-manuel-sur-la-conception-de-formations-a-/1680ac2b17>



## i. Manuel sur la conception de formations à la compétence interculturelle



Comité d'experts sur l'intégration interculturelle des migrants (ADI-INT)



À tous les niveaux de la gouvernance, disposer d'un personnel compétent sur le plan interculturel est crucial pour appliquer un prisme interculturel aux activités quotidiennes telles que l'élaboration des politiques publiques, les prestations de services ou la communication, et favoriser ainsi des sociétés inclusives et solidaires, capables de s'adapter à la diversité croissante. Ces aptitudes doivent se construire sur la base des principes interculturels fondamentaux et être entretenues en fonction des besoins des personnes auxquelles s'adresse la formation et de l'environnement dans lequel elles évoluent. Le « Manuel sur la conception de formations à la compétence interculturelle » est un outil du Conseil de l'Europe qui donne des orientations et idées sur la manière de mettre au point ce type de formation. Il comporte une description des principales caractéristiques de la compétence interculturelle, suivie de sept concepts essentiels à la réussite des stratégies d'intégration interculturelle par les pouvoirs publics. Pour une consultation plus aisée, il se divise en deux parties : la première porte sur les principes clés du modèle d'intégration interculturelle du Conseil de l'Europe et contient des informations sur l'égalité réelle, la valorisation de la diversité, l'interaction interculturelle significative et la citoyenneté et la participation actives. La seconde partie traite des concepts associés au modèle d'intégration interculturelle et donne des informations sur les préjugés, la discrimination et la communication inclusive



Comité d'experts sur l'intégration interculturelle des migrants (ADI-INT)



Le manuel a été élaboré par le Comité d'experts sur l'intégration interculturelle des migrants (ADI-INT) et adopté par le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) le 29 novembre 2022. Son contenu bénéficie de l'expérience et des connaissances accumulées de longue date par le programme ICC dans ce domaine, notamment par son réseau de villes et expert-e-s. Le manuel a été mis au point par des spécialistes et publié en 2023. À ce jour, la publication est disponible en anglais et en français ; en 2024, elle sera publiée en polonais.

## ii. Formation à la compétence interculturelle lors de la Réunion annuelle des coordinateurs et coordinatrices des Cités interculturelles

Sur proposition du Groupe consultatif du programme ICC d'accompagner la publication de nouveaux outils d'explications pratiques sur leur utilisation, M. Daniel De Torres, expert ICC, a fait une présentation sur les ressources disponibles dans le domaine des compétences interculturelles et sur la manière d'élaborer une formation sur ce thème, en s'inspirant du [Manuel sur la conception de formations à la compétence interculturelle](#).

La formation aux compétences interculturelles est indispensable à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques sous un angle interculturel. L'acquisition et l'amélioration des compétences interculturelles sont également cruciales pour promouvoir les changements structurels dans les institutions, et ainsi intégrer une dimension interculturelle. Certaines villes du programme ICC ont mis en œuvre ce type de formation de manière plus structurée, mais il s'agit généralement de formations ponctuelles, qui ne sont pas regroupées au sein d'une offre de formation précise du département des ressources humaines.

En ce qui concerne le groupe cible, le manuel recommande que la formation soit destinée principalement aux fonctionnaires aux niveaux national, régional et local. Elle peut s'adresser soit au personnel des services étroitement liés à l'intégration interculturelle, soit également à celles et ceux qui travaillent dans des domaines plus éloignés. En outre, il préconise de mettre au point une formation plus courte spécialement destinée aux cadres de haut niveau ou de direction, qui jouent un rôle décisif dans la définition des politiques et de la culture organisationnelle dans leurs domaines respectifs.

Plusieurs exemples de formations aux compétences interculturelles ont été donnés par des villes qui en ont organisées ou par des expert·e·s en formation qui ont organisé ou animé ces sessions.

La réunion s'est achevée par une réflexion finale de l'animateur sur l'importance de réaliser des diagnostics interculturels dans les villes et d'évaluer l'impact des politiques en se fondant sur les principes interculturels. Il est ainsi plus aisé de définir les besoins réels qui affectent directement le droit et les possibilités offertes aux personnes, de renforcer l'engagement politique en faveur de l'interculturalisme et l'importance de la formation aux compétences interculturelles. Pour y parvenir, il convient également de travailler sur les récits et la communication afin que le message soit clair et plus convaincant.

#### Boîte à outils thématique

- [Test de citoyenneté interculturelle](#) – Pour les citoyens, mais aussi les fonctionnaires
- Manuel sur la conception de formations à la compétence interculturelle : [Partie 1 – Principes clés du modèle d'intégration interculturelle du Conseil de l'Europe](#) (+ [version polonaise](#)) | [Partie 2 – Concepts clés associés au modèle d'intégration interculturelle du Conseil de l'Europe](#) (+ [version polonaise](#))
- [Guide sur les compétences interculturelles](#) (+ [version espagnole](#))
- Les compétences interculturelles appliquées au développement des projets de l'administration publique : [Guide](#) (+ [version espagnole](#)) et [tutoriel vidéo](#) (sous-titres multilingues)
- Manuel sur la compétence interculturelle pour les formateurs : [Bilingue anglais/ukrainien](#) + [anglais](#)
- [Introduction à la Cité interculturelle pour les collectivités locales au Japon](#) (+ [version japonaise](#))
- [Les défis de l'interculturalisme : lignes directrices pour un module de formation](#)

## b. Mieux repérer et prévenir la discrimination systémique par la collecte et l'analyse de données sur l'égalité

La discrimination systémique touche les procédures, les habitudes et une forme d'organisation au sein d'une structure qui, souvent de manière fortuite, contribuent à des résultats moins favorables pour les groupes minoritaires que pour la majorité de la population, en ce qui concerne les politiques, les programmes, l'emploi et les services de cette organisation.

### i. Manuel sur la collecte de données et la discrimination systémique



Comité d'experts sur l'intégration interculturelle des migrants (ADI-INT)



La détection et la prévention de la discrimination systémique sont une question essentielle pour les cités interculturelles, car là où la discrimination est présente, tous les principes relatifs à l'inclusion interculturelle sont mis à mal et compromis. En 2020, le programme ICC a inscrit la question de la discrimination systémique dans ses domaines de travail prioritaires en mettant l'accent au départ sur les initiatives des administrations publiques locales pour détecter et prévenir la discrimination systémique au niveau local (2020 - 2021). Les actions entreprises en 2022 et 2023 ont porté sur l'élaboration d'orientations ciblées pour aider les pouvoirs publics locaux à tous les niveaux de gouvernance à faire face aux défis liés à la collecte et l'analyse de données sur l'égalité afin de prévenir et de combattre la discrimination systémique. Dans ce cadre, le programme ICC a coopéré avec le Comité d'experts sur l'intégration interculturelle des migrants (ADI-INT). Les

bonnes pratiques recueillies dans les villes, régions et États et les échanges et recherches complémentaires ont permis au comité ADI-INT d'élaborer et de finaliser, au premier semestre 2023, un manuel de formation que le CDADI a adopté en juin 2023. Il concerne les niveaux de gouvernance nationaux, régionaux et locaux, qui doivent tous apporter une contribution indispensable pour prévenir et combattre la discrimination systémique. Il aborde les trois domaines suivants :

- Le module 1 – But de la collecte de données sur l'égalité et principes sous-jacents – qui présente le problème, pour le résoudre, de la discrimination systémique, les apports potentiels de la collecte et de l'analyse de données sur l'égalité, et les difficultés afférentes.
- Le module 2 – Données sur l'égalité : mener des initiatives ciblées – expose une approche apprenante du travail auprès du public pour générer des données sur l'égalité et en tirer des enseignements.
- Le module 3 – Données sur l'égalité : mettre en place une stratégie – propose une approche institutionnelle visant à collecter, analyser et utiliser de manière méthodologique et constante des données destinées à éclairer et orienter l'élaboration des programmes et des politiques.

Chaque module est accompagné de documents sur les méthodes et difficultés liées à la collecte et à l'analyse des données sur l'égalité dans le but de prévenir et combattre la discrimination ainsi que

d'exercices de réflexion, de quiz, de questions et de listes de vérification. Il contient également en annexe un glossaire des principaux termes employés.

Le manuel est actuellement mis au point par des spécialistes et il sera publié en anglais et en français début 2024.

### Boîte à outils thématique

- [Manuel de formation sur la collecte et l'analyse de données sur l'égalité pour prévenir et combattre la discrimination](#)
- [Formation pilote en ligne sur la collecte et l'analyse des données sur l'égalité pour prévenir et combattre la discrimination systémique \(+ version albanaise + version serbe\)](#)
- [Note d'orientation - Détecter et prévenir la discrimination systémique au niveau local \(+ version italienne\)](#)
- [Étude d'orientation : Détecter et prévenir la discrimination systémique au niveau local \(+ version italienne\)](#)

### c. Récits alternatifs et communication interculturelle

À l'ère des fausses informations, de la polarisation des débats, du discours de haine et du discours de division, les villes interculturelles ont un besoin croissant de raconter leur histoire. C'est pourquoi il est de plus en plus urgent qu'elles renforcent leurs capacités et qu'elles unissent leurs forces pour diffuser un message en faveur de l'égalité et de la diversité dans toute leur communication institutionnelle.

#### i. Formation à la communication et aux médias 2023 - Strasbourg



La migration et la diversité sont des éléments clés du débat public sur la culture, la cohésion sociale et l'identité en Europe. Ces thématiques suscitent tout autant de vives émotions que de controverses politiques, et placent celles et ceux qui voient une force dans l'avenir inclusif et interculturel des villes face à des défis uniques.

Communiquer la vision positive des cités interculturelles, tout en renforçant la confiance de la communauté et en promouvant la solidarité, nécessite un ensemble de compétences médiatiques qui combine des messages mobilisateurs, optimistes et opportuns.

Des porte-paroles et des responsables de la communication de villes membres du réseau ICC ont participé à la « Formation à la communication et aux médias » des 26 et 27 octobre 2023 à Strasbourg. Cette formation de deux jours visait à fournir aux participant-e-s les outils, les techniques et la confiance nécessaires pour mener des interviews efficaces avec les médias (télévision, radio ou presse écrite), quels que soient le scénario médiatique ou les circonstances. Ils ont également appris comment promouvoir des messages, des récits et des histoires efficaces sur l'intégration interculturelle, contribuant ainsi à créer et à faire prévaloir le meilleur des cités interculturelles dans

le monde. La formation a également abordé les bonnes pratiques d'autres villes et les techniques permettant de faire face à d'éventuelles réactions négatives et aux discours de haine.

## ii. Guide sur la « Conception d'une stratégie de communication dans les villes interculturelles »

La communication est un aspect particulièrement important de « l'itinéraire » interculturel, et l'Index ICC du Conseil de l'Europe comporte une section consacrée à la communication et les relations avec les médias, qui évalue si les villes défendent les principes interculturels dans le cadre de leur politique de communication. Le nombre de villes ayant obtenu de bons résultats dans cette section est faible. Elles ont donc été nombreuses à exprimer le souhait de disposer d'outils pour les aider à s'améliorer dans ce domaine.



Les villes ont souligné leur besoin de conseils axés sur le processus plutôt que sur le contenu. Le guide met précisément l'accent sur cette question. L'objectif était de créer une ressource pratique qui accompagnerait les villes dans leur décision de concevoir une stratégie de communication leur permettant de mieux planifier les actions, et d'améliorer leur capacité à construire - et surtout à mieux communiquer - des récits interculturels.

Il résume les différentes actions recommandées pour le processus d'élaboration de la stratégie. Il peut être utilisé comme source d'inspiration et de référence, et présente un niveau de flexibilité suffisant pour être adapté au contexte et aux besoins de chaque ville. Le guide [« Concevoir une stratégie de communication dans les villes interculturelles »](#) a été réalisé par le réseau espagnol des villes interculturelles - Red de Ciudades Interculturales (RECI) - avec le soutien d'une subvention du Conseil de l'Europe.

### Boîte à outils thématique

- [Affirmer le pouvoir du dialogue : Boîte à outils pour un dialogue anti-rumeurs - Note d'orientation \(+ version espagnole + version polonaise\)](#)
- [Migration et intégration : quels récits alternatifs fonctionnent et pourquoi? - Note d'orientation \(+ version espagnole + version polonaise\)](#)
- [Note d'orientation - Communication inclusive \(+ version polonaise\)](#)

### d. Anti-rumeurs

Les rumeurs sont des récits ou des fragments de récits qui peuvent être vrais ou faux et qui ont la caractéristique de se propager rapidement d'une personne à une autre. Elles ne sont pas systématiquement négatives, et chacun et chacune d'entre nous en véhicule certaines dans de nombreuses situations du quotidien. Pourtant, elles peuvent devenir vraiment néfastes lorsqu'elles sont fondées sur des stéréotypes, c'est-à-dire sur des idées préconçues et non vérifiées concernant quelqu'un ou quelque chose. Les stéréotypes alimentent les préjugés, qui sont des opinions ou des sentiments injustes et irrationnels résultant d'un jugement préconçu et formé sans réflexion ni connaissances suffisantes sur la question. À l'échelle des sociétés diversifiées d'aujourd'hui, la



diffusion des stéréotypes et des préjugés par le biais des rumeurs peut avoir des répercussions concrètes sur la manière dont nous établissons des relations les uns avec les autres et dont nous interagissons – ou renonçons à interagir – avec des personnes d’origines et de milieux divers. Ces phénomènes peuvent mettre à l’écart des personnes et des groupes, les marginaliser et les discriminer, en les enfermant dans des cases qui ne leur correspondent pas nécessairement, car les identités, les sentiments et les comportements sont des questions très complexes qui se superposent et qui peuvent évoluer en fonction de nombreuses variables. Les rumeurs, les stéréotypes et les préjugés sont en effet la première étape d’un processus alimentant la haine, qui peut conduire à la production de discours de haine et parfois à la commission d’infractions motivées par la haine. Mais alors que de nombreux pays ont commencé à interdire le discours de haine dans leur législation et que les infractions motivées par la haine relèvent du droit pénal, les rumeurs ne peuvent faire l’objet d’un texte de loi, car elles appartiennent à la sphère privée, au registre de la pensée, et ne sont pas nécessairement répandues avec l’intention de nuire, même si elles peuvent avoir des conséquences particulièrement négatives sur la capacité de certains groupes de personnes à faire pleinement partie de la société.

Pour combler cette lacune, le programme ICC a normalisé la méthodologie anti-rumeurs expérimentée par la ville de **Barcelone** il y a plus de dix ans, et continue de la développer et de la promouvoir dans l’ensemble du réseau. Les actions de lutte contre les rumeurs sont accompagnées d’outils et d’orientations sur les récits alternatifs et la communication interculturelle.

#### **i. Formation à la méthodologie anti-rumeurs pour les villes finlandaises**

En réponse aux besoins de formation exprimés par les villes finlandaises du réseau, une formation à la méthodologie anti-rumeurs a été organisée dans le cadre d’un projet conjoint UE/CdE intitulé « Construire une approche de l’intégration inclusive en Finlande », les 24 et 25 octobre 2023 à Helsinki. Elle a réuni 11 participant·e·s de six municipalités (**Hämeenlinna, Kuopio, Tampere, Turku, Vaasa, and Vantaa**) ainsi que cinq représentant·e·s au niveau national, soit 16 personnes en tout. La formation comportait à la fois des parties consacrées à la présentation de concepts théoriques et d’exemples pratiques, et plusieurs moments réservés aux discussions et aux groupes de travail afin que les participant·e·s apportent des contributions et propositions concrètes favorisant la réflexion critique et la créativité.

#### **ii. Webinaire anti-rumeurs du réseau australien**

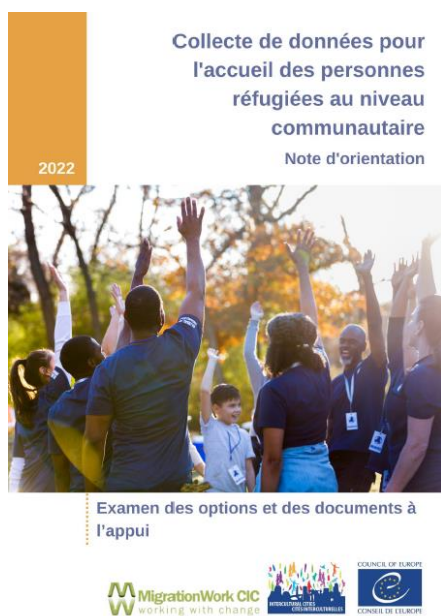
Plusieurs communes australiennes ayant souhaité en apprendre davantage sur la méthodologie et la stratégie anti-rumeurs, le Réseau national australien des cités interculturelles (ICANN) a organisé un webinaire de présentation d’une durée d’une heure, le 11 octobre 2023. Les participant·e·s ont assisté pour la première fois à une présentation sur le concept de rumeur et la conception d’une campagne anti-rumeurs. Au travers des questions de l’assistance, il est apparu que l’emploi du terme « rumeur » plutôt que celui de « préjugé » ou « stéréotype » permet aux individus de faire preuve de curiosité et de s’ouvrir à la discussion de questions plus complexes en lien avec la diversité, et ainsi de reconnaître et d’identifier leurs propres préjugés et les conséquences négatives qu’ils peuvent avoir. Ils prennent alors conscience de leur part de responsabilité dans la propagation des rumeurs et du fait qu’ils peuvent contribuer activement à la stopper.

## Boîte à outils thématique

- [The Escape Roomours : un jeu en ligne pour les jeunes](#)
- [Diagnostic anti-rumeurs dans les centres éducatifs \(+ version espagnole\)](#)
- [Manuel anti-rumeurs \(+ version arabe + version italienne + version japonaise + version portugaise + version espagnole + version ukrainienne\)](#)
- [Formation anti-rumeurs en ligne](#)
- [Affirmer le pouvoir du dialogue : Boîte à outils pour un dialogue anti-rumeurs \(+ version polonaise + version espagnole\)](#)
- [Guide pas à pas pour la réalisation d'un diagnostic anti-rumeurs \(+ version grecque\)](#)
- [Guide « Anti-rumeurs et jeunesse : clés pour travailler le contenu anti-rumeurs avec les jeunes » \(+ version espagnole\)](#)
- [Guide anti-rumeurs dans le domaine de l'éducation \(+ version italienne + version espagnole\)](#)

### e. Politiques en matière d'accueil

#### i. Note d'orientation sur la Collecte de données pour l'accueil des personnes réfugiées au niveau communautaire



Les villes sont en première ligne du processus d'accueil des personnes réfugiées et demandeuses d'asile, car les services d'aide sont généralement assurés au niveau local. Par ailleurs, les lieux de travail où ces personnes contribuent à l'économie des pays d'accueil sont le plus souvent situés dans les villes. De même, les interactions avec les autres résident-e-s et la société civile, qui favorisent l'intégration interculturelle à long terme, ont lieu majoritairement dans les villes.

La note d'orientation des Cités Interculturelles sur la collecte de données pour l'accueil des personnes réfugiées au niveau communautaire vise à aider les villes à recueillir des informations sur les personnes réfugiées nouvellement arrivées, notamment sur leur nombre, leur composition, leurs besoins, leurs aspirations, leurs difficultés, etc. en les guidant dans l'étude des choix possibles en la matière et en proposant

un code de bonnes pratiques qui définit les valeurs et les principes guidant cette tâche. Elle analyse les difficultés que pose la collecte de données sur (et avec) les personnes demandeuses d'asile et réfugiées, en prenant comme point de départ l'expérience des villes de Pologne et d'autres États européens qui accueillent des personnes fuyant l'Ukraine à la suite de l'agression militaire russe.

La note d'orientation donne un aperçu des méthodes de collecte d'informations, étayé par des analyses techniques et universitaires ainsi que par des bonnes pratiques et elle contient, en annexe, une liste de contrôle concrète. Elle a été élaborée en 2022 et a été publiée au début de l'année 2023.

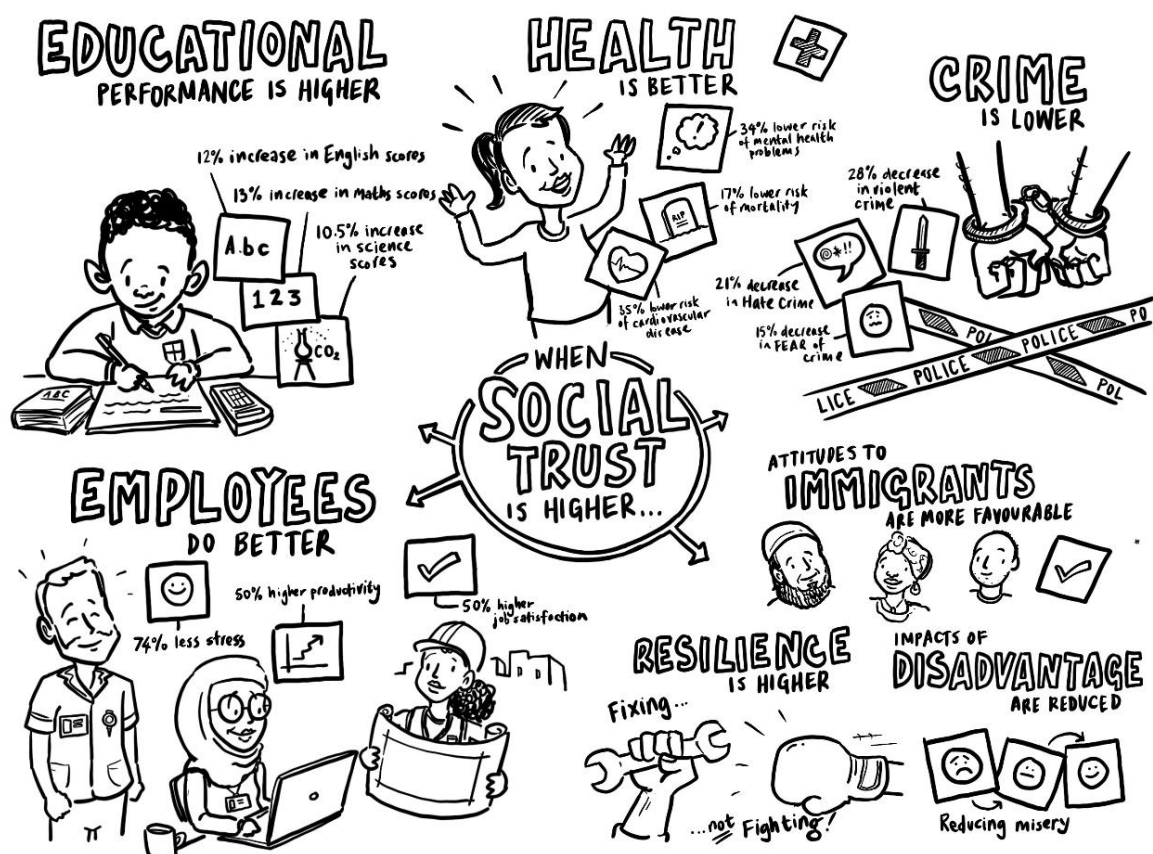
## Boîte à outils thématique

- [Note d'orientation sur la « Collecte de données pour l'accueil des personnes réfugiées au niveau communautaire »](#)

### f. Mesurer la confiance et l'interaction

#### i. Baromètre de la confiance sociale

Le district de Bradford (Royaume-Uni) a continué à innover et à adapter son projet de baromètre de la confiance sociale afin que les mesures prises et les enseignements tirés soient utiles et exploitables. Le projet a connu plusieurs phases et il a presque atteint son objectif qui consiste à traduire régulièrement les « enseignements tirés en matière de confiance sociale en actions concrètes ». Jusqu'à présent, les travaux ont été axés sur la prise de mesures, l'acquisition de connaissances, la reconnaissance de l'importance de la confiance sociale, la prise en compte de la confiance pour mesurer l'impact dans différents lieux et l'adaptation des enquêtes auprès du public et des professionnels afin d'améliorer l'accessibilité, les informations et le nombre d'utilisateurs. Grâce au financement par le programme ICC qui a donné le coup d'envoi de ce projet, la confiance sociale est aujourd'hui davantage reconnue et valorisée dans le district de Bradford.



Cette initiative mise sur un intérêt réel pour la mesure de la confiance sociale, l'évaluation des raisons pour lesquelles elle est élevée ou faible, et les actions menées en partenariat afin d'améliorer la confiance au niveau des quartiers et des districts. Elle a permis de reconnaître que la confiance devrait

être intégrée dans les stratégies et les mesures d'impact des autorités locales. Le nouvel intitulé du projet est #TrustCollab. À ce jour, près de 130 travailleur-euse-s de première ligne et responsable actifs dans de nombreux secteurs du district de Bradford ont participé à des événements ou à des réunions #TrustCollab et un deuxième « sondage éclair » auprès de la population est prévu au début de 2024. La confiance a été intégrée dans les échanges stratégiques organisés à grande échelle en 2023 avec près de 1 600 personnes qui habitent, font leurs études ou travaillent dans le district de Bradford.

## **g. Participation**

### **i. Note d'orientation intitulée « Instaurer une participation publique significative dans les Cités interculturelles - Guide sur la méthode de l'enquête constructive »**

Une ville véritablement interculturelle n'est possible qu'avec la participation de l'ensemble des groupes, institutions et communautés qui en constituent le tissu principal. Une ville interculturelle s'emploie donc activement à faire participer l'ensemble de sa population aux différents processus décisionnels qui la concernent. Elle augmente ainsi l'adhésion aux politiques locales, et par conséquent leur durabilité, tout en réduisant le coût financier de l'exclusion sociale.

La note d'orientation intitulée « Instaurer une participation publique significative dans les Cités interculturelles - Guide sur la méthode de l'enquête constructive »<sup>3</sup> est destinée aux professionnel-le-s qui interviennent à chaque étape des processus participatifs, de la planification initiale à l'évaluation. Même s'il existe de nombreux types de processus participatifs, tels que la budgétisation, l'élaboration de politiques, le retour d'informations, etc. selon une démarche participative, le guide insiste volontairement sur les processus participatifs dans leur ensemble, afin d'en permettre une utilisation la plus large possible. Il invite le lecteur à réfléchir à la signification de la cocréation dans la pratique, à la manière de générer une dynamique de groupe fondée sur des principes de participation sociale tels que l'égalité et le respect mutuel, et aux facteurs nécessaires à la viabilité à long terme de ces processus.

#### **Boîte à outils thématique**

- [Note d'orientation « Instaurer une participation publique significative dans les Cités interculturelles - Guide sur la méthode de l'enquête constructive » \(anglais uniquement\)](#)

## **3. Apprentissage et soutien par les pairs**

L'apprentissage par les pairs est l'un des piliers du développement du programme ICC. Il est conçu pour offrir des occasions aux villes d'apprendre les unes des autres, mais aussi au programme ICC de mettre à l'épreuve de nouvelles méthodologies au niveau local, en testant et en développant des initiatives à petite échelle pour élaborer des approches politiques globales.

---

<sup>3</sup> La note d'orientation s'appuie sur le document « Guía de Claves para la Participación Social en la Diversidad » élaboré en 2017 par le Groupe sur la participation sociale mis en place dans le cadre de la stratégie interculturelle de Ténérife « Juntos En la misma dirección » (Ensemble dans la même direction). Il a été adapté au contexte international du programme ICC.

## a. Conception des stratégies

Une stratégie interculturelle décrit en détail le plan d'une ville en matière d'intégration interculturelle et peut se présenter sous la forme d'un document stratégique à part entière ou être intégrée dans d'autres documents de stratégie et de planification de la ville. Elle facilite l'application d'un prisme interculturel dans la ville.

La réussite de sa mise en œuvre suppose en général un changement de culture dans tous les services municipaux et dans le leadership politique, pour que les principes de valorisation de la diversité, d'égalité réelle, d'interaction interculturelle significative et de citoyenneté et participation actives deviennent prioritaires dans les politiques de la ville. La stratégie interculturelle doit, dans la mesure du possible, être accompagnée d'indicateurs clairs et de mécanismes de suivi et d'évaluation permettant d'en mesurer l'impact dans le temps.

### i. Les villes discutent : l'Index ICC pour la conception de politiques - des données à la stratégie

Le 2 mai 2023, le programme des Cités interculturelles (ICC) a organisé le premier webinaire d'une série intitulée « Les villes discutent ». Soixante-dix représentant-e-s de villes interculturelles et des parties prenantes du réseau ICC se sont inscrits pour échanger sur le thème : « [L'utilisation de l'Index ICC pour l'élaboration des politiques publiques - des données à la stratégie](#) ».

Des étudiantes de l'Université Pompeu Fabra à Barcelone ont présenté deux projets préparés dans le cadre de leur cours de Master « Les défis de l'interculturalisme », sous la direction de deux expert-e-s du programme ICC, Mme Gemma Pinyol et M. Daniel de Torres, respectivement coordinatrice et directeur du Réseau espagnol des cités interculturelles (RECI). Elles ont analysé les rapports de l'index ICC de différentes villes et ont proposé des mesures afin d'améliorer les politiques et les stratégies des villes : une proposition de redéfinition des politiques d'accueil à **Mexico City** et une nouvelle stratégie interculturelle à **Jerez de la Frontera**, fondée sur l'utilisation de l'espace public et prenant pour point de départ son festival de Flamenco.

Le webinaire a été également [enregistré](#) et il est à la disposition des personnes qui n'ont pas pu y assister et qui en font la demande.

## b. Création d'espaces publics (« Placemaking »)

Le « Placemaking » est une approche pratique visant à créer des collectivités saines, inclusives et agréables dans les villes du monde entier. Elle invite la population à réimaginer et réinventer collectivement les espaces publics, qui constituent le cœur de chaque collectivité, et facilite les modes d'utilisation créatifs en accordant une attention particulière aux identités physiques, culturelles et sociales qui définissent un lieu et soutiennent son évolution permanente.

Une démarche de création d'espaces publics garantit que ses avantages sont répartis équitablement dans toute la ville et que les changements durables en résultant parviennent finalement à améliorer la qualité de vie de toute la population.

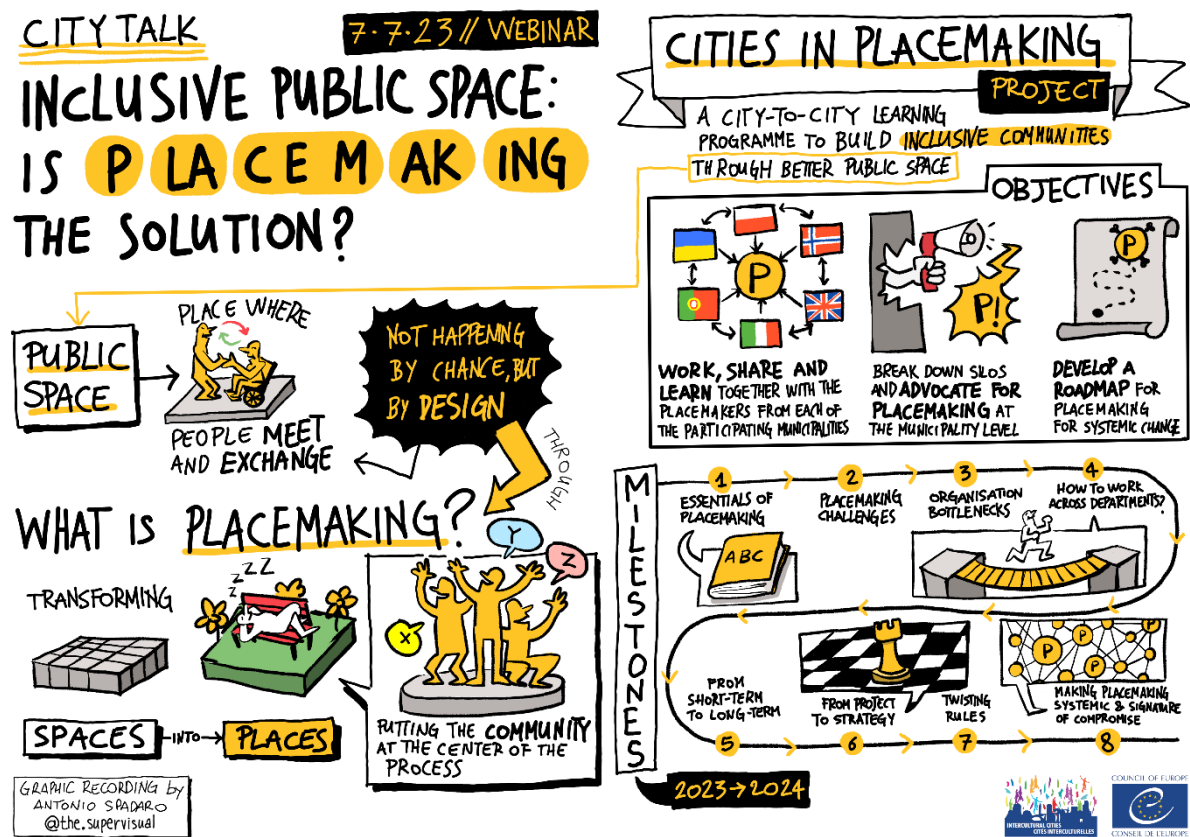


i. « Les villes discutent » : Espace public inclusif : la création d'espaces publics est-elle une solution ?

Le 7 juillet 2023, le programme des Cités interculturelles (ICC) a organisé le deuxième webinaire de la série intitulée « Les villes discutent ». Plus de 100 représentant-e-s de villes interculturelles et des parties prenantes du réseau ICC se sont inscrit-e-s pour échanger sur le thème [la fabrique d'espaces publics et les espaces publics inclusifs](#).

Mme Marta Popiolek et M. Ramon Marrades de la fondation Placemaking Europe ont abordé le thème du « placemaking », une approche de la planification urbaine et de la conception d'espaces publics qui place l'innovation sociale, les biens communs et les communautés locales au cœur d'un processus de cocréation visant à façonner des espaces publics plus sains, plus résilients et plus équitables pour l'avenir. Ils ont donné des informations sur le projet pilote « Les cités interculturelles et la création d'espaces publics » et partagé l'expérience des Cités interculturelles de Wrocław (Pologne) et de Vinnytsia (Ukraine) qui participent au projet.

Le webinaire a été également [enregistré](#) et est à la disposition des personnes qui n'ont pas pu y assister et qui en font la demande. Un résumé visuel du webinaire a également été produit (voir ci-après).



ii. Projet pilote : les Cités interculturelles et la création d'espaces publics

« Les Cités interculturelles et la création d'espaces publics » est un projet pilote de renforcement des capacités conçu par Placemaking Europe et mis en œuvre en coopération avec le programme des Cités interculturelles.

Il vise à sensibiliser et développer les connaissances pratiques en matière de création d'espaces publics de manière à favoriser un changement important à long terme. Il s'agit d'un programme de formation continue destiné aux administrations publiques municipales, au cours duquel de nouvelles normes sont définies pour améliorer les collectivités par une meilleure conception des espaces publics. L'objectif final est de créer une nouvelle génération d'expert-e-s en création d'espaces publics au sein de l'administration, qui pourront contribuer à façonner des villes davantage centrées sur l'humain pour plus de bien-être et d'inclusion. Les villes membres du programme des Cités interculturelles participant au projet pilote sont les suivantes : Bergen (Norvège), Bradford (Royaume-Uni), Reggio Emilia (Italie), Vila Nova de Famalicão (Portugal), Vinnytsia (Ukraine), et Wrocław (Pologne). Parmi les autres participants figurent : Helsinki (Finlande), Helsingborg (Suède), La Haye (Pays-Bas), Rotterdam (Pays-Bas), Trenčín (Slovaquie), Cork (Irlande) et Kavala (Grèce).

En 2023, le projet pilote a conduit à l'élaboration d'une feuille de route pour une approche plus holistique et durable du développement urbain, qui exploite la création d'espaces publics comme une stratégie à l'échelle de la ville. Il en résulte une conception et une gestion des espaces publics davantage centrée sur l'humain, où le dialogue interculturel peut s'instaurer naturellement.

### **c. Réunion annuelle des coordinateurs et coordinatrices ICC**

Les villes membres du réseau international des Cités interculturelles (ICC) ont tenu leur réunion de coordination annuelle afin de dresser le bilan des réalisations, de proposer de nouveaux défis et de préparer le prochain programme de travail en vue de continuer à développer le Réseau des Cités interculturelles et le modèle de politique d'intégration interculturelle.

La réunion de cette année a été accueillie par la ville de Bilbao les 14 et 15 novembre 2023. Elle a été l'occasion pour les participant-e-s d'assister à une présentation du groupe consultatif du programme ICC consacrée à ses travaux sur la manière de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation du programme ICC (reçue en 2022) en collaboration avec le secrétariat d'ICC. Une séance de réflexion sur les priorités du programme ICC pour 2024 et 2025 a été également organisée et les participant-e-s ont pris connaissance des résultats d'une enquête sur cette question auprès des villes membres et ont pu apporter d'autres contributions au secrétariat du programme ICC. Pour plus d'informations sur les résultats de cette enquête et sur les priorités à venir, voir le chapitre « [Développement stratégique](#) » de ce rapport.

Parmi les autres faits marquants, citons la première visite guidée des quartiers dans le cadre de l'initiative primée « [Diversitours](#) », projet financé au départ par une subvention interurbaine du programme ICC ainsi qu'un atelier de renforcement des capacités sur la conception et la mise en œuvre de formations à la compétence interculturelle (sur la base du [Manuel sur la conception de formations à la compétence interculturelle](#)) et la présentation de certains projets de la ville de Bilbao.

## 4. Coopération avec d'autres organisations internationales

### a. Académie sur l'intégration des personnes migrantes et réfugiées dans les villes polonaises

En 2023, le Conseil de l'Europe s'est associé au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et à



l'Union des métropoles polonaises pour créer l'Académie sur l'intégration des personnes migrantes et réfugiées dans les villes polonaises, une série de formations visant à aider les villes à relever le défi de l'intégration des personnes migrantes et réfugiées, en particulier face à l'afflux d'arrivant-e-s à la suite de l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

Dans ce contexte, le programme des Cités interculturelles a proposé une formation de 3 jours portant sur les méthodologies et les outils qui aident les autorités locales à acquérir les compétences interculturelles nécessaires pour gérer la diversité et en faire un avantage pour la société dans son ensemble. Le cours comportait des séances de renforcement des capacités associant la théorie et des exercices pratiques. Les participant-e-s ont été amené-e-s à échanger sur leurs pratiques et les difficultés rencontrées avec leurs pairs d'autres municipalités.

La formation a été accueillie par la ville de Lublin, l'une des trois villes polonaises membres du programme des Cités interculturelles avec Cracovie et Wrocław, et elle s'est déroulée dans les locaux de la mairie. Elle a réuni 22 participant-e-s venus de 10 villes.

### b. Engagement du Conseil de l'Europe intitulé « Action locale et solidarité dans les villes moyennes et les collectivités locales et régionales »

Le Conseil de l'Europe s'est associé à l'engagement multipartite du HCR intitulé « Action locale et solidarité dans les villes moyennes et les collectivités locales et régionales » lors du Forum mondial sur les réfugiés (GRF) du HCR qui s'est tenu à Genève du 13 au 15 décembre 2023.

L'engagement pris montre le soutien qu'apporte le programme ICC aux autorités locales, régionales et nationales pour la conception et l'adoption de stratégies et de politiques interculturelles en faveur de l'inclusion des personnes migrantes et réfugiées, à travers la promotion de ses normes, ses conseils et son assistance aux changements de politiques. Il soutiendra également le renforcement des connaissances et des capacités pour adapter les politiques locales, régionales et nationales dans le but d'accroître l'inclusion interculturelle des personnes migrantes et réfugiées.

L'engagement pris précise donc la détermination du Conseil de l'Europe à promouvoir et soutenir la mise en œuvre des normes et principes applicables en matière d'inclusion interculturelle. Il doit se concrétiser par diverses activités, notamment le programme ICC, les comités intergouvernementaux tels que le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et son Comité d'experts sur l'inclusion interculturelle (ADI-INT). Par ailleurs, il s'étend au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et au Bureau de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés.

## Les réseaux nationaux/régionaux des Cités interculturelles

Le principal objectif du programme des Cités interculturelles est de renforcer les capacités des autorités à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies interculturelles au niveau local, de manière durable et organique. La mise en place de réseaux nationaux est une première étape vers l'autonomie et la transformation interculturelle de territoires plus vastes.

La gouvernance de ces réseaux varie. Le réseau espagnol est coordonné par une structure externe autofinancée par les villes membres ; le réseau québécois est géré par le RÉMIRI, une association de municipalités coordonnée par le LABBRI. Les réseaux italien, portugais et ukrainien sont – pour l'instant – coordonnés par des expert·e·s dont les travaux sont soutenus par le programme ICC. Les réseaux italien, portugais et espagnol sont également partenaires de plusieurs projets financés par la Commission européenne afin de promouvoir les principes d'intégration interculturelle.

### 1. Città del dialogo - Italie

Le réseau italien des Cités interculturelles a vu le nombre de ses membres augmenter en 2023 et a accueilli la ville de **Zagarolo**. Avec ses villes membres, il poursuit sa mission consistant à faire participer les citoyen·ne·s, en particulier les jeunes, à des initiatives interculturelles afin de développer et de promouvoir des valeurs et des comportements favorisant l'inclusion et de lutter contre la discrimination. Il a mené divers projets, dont certains financés par la Commission européenne, qui associent plusieurs cités interculturelles au sein du réseau italien et à l'étranger. Il s'agit notamment des projets suivants :



- **ITACA – Les villes italiennes contre la discrimination** : Un programme de formation ciblé a renforcé les capacités de plus de 200 participant·e·s de sept villes (Reggio Emilia, Modena, Casalecchio di Reno, Fucecchio, Novellara, Olbia et Viareggio) et de 70 représentant·e·s d'organisations du troisième secteur. Avant la clôture du projet en février 2023, les villes de Reggio Emilia et Modène ont élaboré, en janvier 2023, des « Lignes directrices sur des politiques et pratiques non discriminatoires dans les administrations municipales » qui se fondent sur leur expérience.
- **NET- IDEA- Réseau des villes européennes pour l'interculturalisme, la diversité, l'égalité et la lutte contre la discrimination** : Le réseau englobe les villes de Turin, Modène, Pondetera et Reggio Emilia qui font partie du réseau italien ainsi que 4 villes d'Espagne, 3 du Portugal, 2 de Suède, 1 d'Allemagne et 1 de Pologne. Il vise à promouvoir le partage de connaissances entre pairs par-delà les frontières et le renforcement des capacités en matière de

compétence interculturelle. Un programme de formation s’adressant à des professionnel-le-s du secteur de la jeunesse a été mis au point et appliqué afin d’améliorer les compétences interculturelles de 213 participant-e-s venus de 18 villes situées dans plus de 6 pays. De même, un programme de renforcement des capacités a été dispensé à 150 membres du personnel éducatif s’occupant d’enfants âgés de 0 à 6 ans. Dans le cadre de ce projet, le premier Sommet de la Jeunesse anti-rumeurs en Europe s’est tenu dans la ville de Lublin (Pologne) du 6 au 8 octobre 2023. Il a permis à soixante participant-e-s venus de 14 villes d’Europe et de 6 pays de se doter des moyens nécessaires par le biais d’activités de réflexion et de cocréation sur l’identité, l’anti-rumeurs et l’anti-discrimination.

- **DIVERCITIES – Les villes européennes en faveur de la diversité et de la participation** : Lancé en mars 2023, ce projet vise à renforcer les compétences et les méthodologies pour appliquer un processus démocratique participatif dans 8 villes partenaires, notamment par le biais de sessions de formation et de lignes directrices sur la méthodologie des assemblées interculturelles. La conception des processus locaux de consultations publiques sur les questions interculturelles a débuté en 2023 en Italie (Montesilvano, Modène et Pontedera), en Espagne, au Portugal et en Grèce.
- **#DiversaMente** (double signification : Penser autrement/Différemment) – **Les jeunes contre la discrimination** : initiative lancée en novembre 2022 dans 5 villes membres du réseau italien ICC (**Milan, Montesilvano, Pontedera, Turin et Reggio Emilia**). Son objectif est de renforcer le rôle des jeunes et de la communauté éducative dans la création de cités inclusives et interculturelles, sur la base d’un partenariat multipartite entre des organisations de la société civile. Pour y parvenir, plusieurs actions ont été mises en œuvre, notamment l’élaboration d’un dossier d’information anti-rumeurs, le renforcement des capacités anti-rumeurs des travailleurs et travailleuses de jeunesse et des jeunes militant-e-s, des actions anti-rumeurs ciblant les espaces pour les jeunes et un camp de jeunes pour les jeunes militant-e-s anti-rumeurs. La création d’un outil d’éducation par le jeu (« edutainment »)<sup>4</sup> sur la lutte contre la discrimination et le déploiement des processus participatifs pour la cocréation de stratégies urbaines contre la discrimination à l’encontre des jeunes sont en cours.

En 2024, le réseau poursuivra la mise en œuvre des initiatives visées plus haut et s’emploiera à créer un réseau national de centres de jeunesse ainsi qu’à mobiliser les nouvelles générations pour qu’elles jouent un rôle clé dans la lutte contre la discrimination et à leur en donner les moyens. Le rapport d’activités complet est disponible [ici](#).

## 2. RPCI – Portugal



En 2023, le réseau portugais a accueilli la paroisse de Paranhos (ce qui porte le nombre de villes participantes à dix-sept) et a tenu cinq réunions avec les villes membres : deux réunions régulières de coordination du RPCI et trois séances thématiques d’échanges de bonnes pratiques. Trois nouveaux épisodes du podcast intitulé « Portugal Plural » (lancé en 2022) ont été enregistrés sur les thèmes suivants « [Accès des personnes](#)

---

<sup>4</sup> Définition du dictionnaire Cambridge : processus qui consiste à faire apprendre quelque chose à une personne en la divertissant et qui désigne les produits tels que les programmes télévisés ou les logiciels qui le permettent. [EDUTAINMENT | English meaning - Cambridge Dictionary](#)



[migrantes aux soins de santé](#) », « [L'intégration des Roms au Portugal](#) » et « [L'accueil des personnes réfugiées au Portugal](#) ». Ils sont disponibles sur Spotify. Créée en 2021 pour soutenir le réseau, la coopérative RPCI a coordonné la mise en œuvre de trois projets en 2023 : un projet financé par le Conseil de l'Europe (« Écosystèmes interculturels ») et deux projets financés par la Commission européenne (« NET-IDEA » et « DiverCities »). Au total, six villes différentes participent activement à ces projets, dont l'une à plusieurs d'entre eux. En 2023, l'engagement du RPCI sur les réseaux sociaux a progressé de manière exponentielle. Les informations concernant ces projets sont les suivantes :

- **Écosystèmes interculturels** : Ce projet mené en collaboration avec les villes du RPCI vise à promouvoir les écosystèmes interculturels locaux, l'application d'un prisme interculturel dans les stratégies et plans municipaux, à travers de nouvelles possibilités d'apprentissage, et les compétences interculturelles du personnel municipal et des entités partenaires. Un groupe, composé de membres du personnel du RPCI et de représentant·e·s des villes de Cascais, Loures et Lisbonne, s'est réuni régulièrement pour discuter et coordonner la mise en œuvre du projet. Le projet s'est concrétisé par les activités suivantes : une évaluation des besoins par le biais d'une enquête, un webinaire d'échange de bonnes pratiques, trois ateliers intitulés « Communication et interculturelisme », « Communication interculturelle » et « Organisation d'activités interculturelles » ainsi qu'un [Guide pratique – Recommandations et ressources pour des écosystèmes interculturels](#). Enfin, trois nouveaux épisodes du podcast intitulé « Portugal Plural » (lancé en 2022) ont été enregistrés sur les thèmes suivants « [Accès des personnes migrantes aux soins de santé](#) », « [Intégration des Roms au Portugal](#) » et « [Accueil des personnes réfugiées au Portugal](#) ». Ils sont disponibles sur Spotify.
- **NET-IDEA** : Comme il est indiqué plus haut, ce projet transnational concerne trois villes portugaises (Vila Verde, Braga et Santa Maria da Feira). En qualité de partenaire du projet, le RPCI est chargé de concevoir et de tester la formation aux compétences interculturelles dans toutes les villes concernées et d'encourager des communautés de pratique (CdP) aux niveaux national et international. Le contenu de la formation a été élaboré en collaboration avec les partenaires à l'issue d'un processus de consultation organisé en 2022, et chacun d'entre eux teste le cours au niveau local. Deux sessions organisées au Portugal en février et mars 2023 ont rassemblé 35 personnes. L'évaluation positive de la formation a conduit l'une des villes à envisager de la reconduire pour l'ensemble de son personnel. En avril 2023, des actions de sensibilisation à la communication et à la lutte contre la discrimination ont été entreprises avec la participation de quinze jeunes venus de chacune des trois villes. Les matériels de communication développés seront utilisés ultérieurement dans le cadre d'une campagne auprès du public.
- **DiverCities** : La ville de Loures et le RPCI participent à ce projet transnational. Une stratégie pour la mise en œuvre d'activités participatives s'articulant autour du renouvellement du Plan pour l'intégration des personnes migrantes dans la ville est mise en œuvre actuellement avec le personnel et les partenaires de Loures. La première action menée par le RPCI a été l'organisation en mai d'une formation sur les méthodologies participatives pour Loures et le personnel de la paroisse local. En outre, les résultats d'une évaluation participative appliquée à 54 personnes d'origines diverses vivant à Loures ont été examinés en octobre et servent de base à l'organisation de la première Assemblée interculturelle qui se tiendra en février 2024. Le rapport d'activités complet est disponible [ici](#).

### 3. RECI – Espagne

Le Réseau espagnol des Cités interculturelles (RECI) a vu le nombre de ses membres augmenter en 2023 et a accueilli les villes de **Torremolinos** et **Santander**. Comme les membres italiens et portugais, les villes du réseau espagnol participent à des initiatives nationales, mais aussi transnationales sur l’interculturalisme et d’autres sujets connexes. **Castelló de la Plana, Logroño et Saragosse** sont partenaires du projet DiverCities, tandis que **Bilbao, Tenerife, Castelló de la Plana, Donostia et Barcelone** participent au projet NET-IDEA. Dans le cadre de ce dernier, une nouvelle dynamique a été insufflée à la campagne #unviajenecesario<sup>5</sup>. En effet, des jeunes issus des villes espagnoles participantes ont utilisé ses matériels lors d’ateliers créatifs, dans le cadre d’une réflexion sur l’identité, le sentiment d’appartenance et la discrimination.



En 2023, les faits marquants concernant le RECI sont les suivants :

- **Récits interculturels et communication** : Dans le cadre des travaux consacrés aux récits interculturels par le programme ICC et par le groupe de travail du RECI, différents outils et matériels ont été élaborés pour aider les villes à créer des récits interculturels et pour s’efforcer d’améliorer et de renforcer la dimension communicative de leurs politiques. Une formation pilote a été mise au point et testée pour répondre à la demande de renforcement des capacités des villes en matière de conception de stratégies de communication. En outre, le guide « [Concevoir une stratégie de communication dans les Cités interculturelles](#) », réalisé par le RECI avec le soutien d’une subvention du Conseil de l’Europe, a été traduit en anglais et diffusé aux villes membres du réseau ICC.
- **Évaluation de l’impact des politiques interculturelles** : Le RECI a créé un groupe de travail chargé de mettre au point un système d’indicateurs faciles à utiliser pour compléter l’index ICC. L’objectif est de définir un cadre commun pour permettre aux villes d’effectuer plus rapidement leur propre diagnostic afin d’évaluer l’impact de leurs politiques à l’aide d’un système d’indicateurs fondé sur les principes interculturels. Le groupe de travail a poursuivi ses travaux en 2023, en coordination avec le programme ICC. Il a étudié la relation entre le niveau d’interaction socio-culturelle dans les villes et le niveau des inégalités, et a ainsi mis en évidence le lien entre les principes interculturels d’égalité et d’interaction. Les travaux exploratoires, basés sur les recherches existantes, se sont concentrés sur la ségrégation fondée sur l’origine, la détection d’indicateurs et la proposition de solutions. Un document contenant quelques idées et réflexions pour les activités à entreprendre en 2024 a été rédigé.
- **Groupe consultatif du programme ICC** : Un membre du RECI représente le réseau national ICC pendant la durée du mandat actuel du Groupe consultatif du programme ICC qui s’est réuni deux fois en 2023 (voir le chapitre ci-dessous sur le « [Développement stratégique](#) »).

<sup>5</sup> Pour plus d’informations, voir : <https://www.ciudadesinterculturales.com/unviajenecesario/>.

- **Anti-rumeurs** : Une vidéo a été réalisée à l'occasion du Sommet de la jeunesse contre les rumeurs qui s'est tenu à Manlleu en octobre. Elle met en avant le rôle des jeunes dans la promotion de l'interculturalisme et des stratégies anti-rumeurs. Lors de la réunion de coordination tenue à Getafe (novembre), il a été proposé de créer un groupe de travail anti-rumeurs chargé de repenser les stratégies afin de les redimensionner, de les actualiser et de créer des orientations communes pour la mise en œuvre et le développement. En outre, le directeur du RECI a dispensé une formation anti-rumeurs à des membres de personnel de municipalités finlandaises, australiennes et polonaises, ainsi qu'à des jeunes lors du Sommet de la jeunesse à Lublin (projet NET-IDEA).
- **Index ICC** : Le rapport de l'index ICC de la ville de [Valence](#) a été publié en mai 2023.
- **Visites d'expert-e-s** : Les élections municipales qui se sont tenues en mai ont compliqué la programmation des visites en 2023. La proximité des élections ainsi que les incertitudes et les changements intervenus par la suite dans la plupart des municipalités se sont traduits par l'incapacité de la plupart des villes à accueillir ces visites. Malgré les dialogues instaurés avec certains territoires, il a été décidé de reporter les visites au début de l'année 2024, une fois les équipes municipales constituées. La priorité sera accordée aux visites dans les villes qui ont récemment rejoint le réseau ou dans celles où l'administration en place a changé et où il est nécessaire de renforcer l'engagement stratégique du RECI. Le rapport d'activités complet est disponible [ici](#).

#### 4. ICC-UA – Ukraine

L'agression militaire russe contre l'Ukraine a commencé en 2022 et s'est poursuivie en 2023. Les villes membres du Réseau ukrainien des Cités interculturelles (ICC-UA) ont toutefois maintenu fermement leur engagement à promouvoir des communautés inclusives, et ont fait preuve d'une solidarité exceptionnelle en accueillant des personnes déplacées et en apportant une aide humanitaire vitale, notamment grâce au soutien de leur coordinatrice nationale.

Les représentant-e-s des villes du réseau ICC-UA ont continué à participer aux activités du programme ICC sur la création d'espaces publics et la communication interculturelle en temps de crise, ainsi qu'à celles organisées par les autres villes et réseaux ICC, comme le premier Sommet de la jeunesse anti-rumeurs à Lublin (Pologne) dans le cadre du projet NET-IDEA. Par ailleurs, le partenariat fructueux du réseau ICC-UA avec la ville interculturelle de Stavanger (Norvège) s'est poursuivi en 2023. Ce soutien a facilité plusieurs initiatives interculturelles locales répondant aux besoins les plus urgents de diverses communautés dans les villes ukrainiennes. Cette collaboration a également permis au réseau de tenir sa première réunion annuelle en personne en quatre ans, dont l'accueil et la logistique ont été pleinement assurés par la ville de Stavanger en septembre 2023.



Les autres temps forts de l'année 2023 sont les suivants :

- Plusieurs initiatives axées sur les vertus curatives de la créativité et de l'engagement communautaire. À Loutsk, « l'installation d'œuvres d'art dans l'espace public » a offert aux jeunes une approche de l'art-thérapie, soulignant la valeur de la diversité du patrimoine culturel et de l'unité entre les minorités nationales et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. À Pavlohrad, des « lieux de bienveillance et d'aide » ont facilité l'engagement de toute la ville, en proposant des cours d'art-thérapie, des lectures thématiques et des découvertes musicales, qui s'adressaient en particulier aux jeunes des groupes minoritaires. La ville de Vinnytsia a lancé un programme intitulé « Mes ressources intérieures », qui permet aux jeunes de bénéficier d'une aide psychologique et d'une formation professionnelle, en mettant l'accent sur l'inclusion. Les manifestations organisées par la ville de Soumy sur le thème de « l'interculturalisme dans l'espace public » ont favorisé le dialogue interculturel, en personne et en ligne, en célébrant la diversité dans le cadre de l'initiative de la ville intitulée « Rebâtir une cité interculturelle ».
- Renforcement des partenariats internationaux avec les villes et réseaux et participation à des événements internationaux. Le Forum « Redressement rapide de l'Ukraine », à l'enjeu décisif, qui s'est tenu au Luxembourg en janvier 2023, a ainsi rassemblé des membres du réseau ICC-UA et diverses parties prenantes, des membres des gouvernements, des ONG et des organisations internationales.
- Le programme éducatif « Pour le développement d'une ville interculturelle » a été conçu par l'Université d'État de Soumy en partenariat avec le conseil municipal de Soumy et l'ONG « Lifelong Learning Centre » (Centre d'apprentissage tout au long de la vie). Il comporte une série de cours sur l'interculturalisme et fait partie du projet Jean Monnet soutenu par Erasmus+. Lors du dernier cours de l'année en décembre, la coordinatrice du réseau ICC-UA a examiné en détail la mission, les fonctionnalités et les bonnes pratiques des Cités Interculturelles.
- Les villes interculturelles de Montréal et de Lublin ont apporté un soutien concret en fournissant des ressources pour l'achat et la livraison de générateurs électriques aux villes de Pavlohrad, Soumy, Loutsk, Odessa et Vinnytsia qui sont membres du réseau ICC-UA.
- Une vidéoconférence a été organisée entre M. Luca Vecchi, le maire de Reggio Emilia (Italie) et M. Ivan Fedorov, le maire de Melitopol (Ukraine). Ils ont souligné leur identité interculturelle partagée et les objectifs socio-économiques communs de leurs villes, ouvrant la voie à une future collaboration dans des domaines tels que l'éducation, l'économie et l'agriculture. Le rapport d'activités complet est disponible [ici](#).

## 5. RÉMIRI-Québec

L'année 2023 a été très dense pour [le Réseau québécois des municipalités sur l'immigration et les relations interculturelles](#) (RÉMIRI). Elle a commencé par la publication d'un volume sur la dynamique interculturelle dans les villes « [Villes interculturelles au Québec : Pratiques d'inclusion en contexte pluriethnique](#) » est l'aboutissement d'un travail de collaboration entre plus de 35 chercheur·euse·s et spécialistes au Québec, qui contient 8 études de cas de villes (Gatineau, Laval, Longueuil, Montréal, Quebec City, Repentigny, Saguenay et Sherbrooke).



Grâce à sa croissance considérable cette année (six nouvelles municipalités ont rejoint le réseau depuis 2022), le réseau a été en mesure de définir quatre nouveaux groupes de travail, dirigés chacun par une partie prenante différente : sensibilisation des élu·e·s à la diversité (Rimouski), stratégies anti-rumeurs (Saguenay), établissement dans les régions et sentiment d'appartenance (Rouville/iles de la Madeleine) et sécurité et

prévention des incendies (Laboratoire de recherche en relations interculturelles de l'Université de Montréal - LABRRI). Le réseau a tenu quatre réunions régulières cette année, deux réunions d'une journée en personne (une à Saguenay et une à Gatineau) et deux réunions en ligne. La ville de Sherbrooke a reçu sa première visite d'expert·e·s du programme ICC en juin<sup>6</sup> et les villes de Repentigny et Gatineau se préparent à compléter l'index ICC. En coopération avec des membres du LABRRI, plusieurs villes ont organisé des formations spécialisées pour leur personnel (notamment Québec et Saguenay) et, à la fin de l'année 2023, les membres du REMIRI ont décidé d'organiser une enquête auprès de leurs membres afin d'évaluer leurs projets et leurs besoins de financement de la part de l'administration de la province, dans le domaine de l'intégration et des relations interculturelles.

Le RÉMIRI a été représenté par ses membres à l'occasion de plusieurs [événements nationaux et internationaux](#) notamment les réunions du Congrès Metropolis Canada à Ottawa, le 10e Congrès de l'[Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale](#) à Paris et la Conférence annuelle de l'[Association québécoise du loisir municipal](#) à Sherbrooke. Grâce à sa visibilité croissante, le réseau a été invité à participer à trois projets de recherche de grande envergure cette année : l'[Étude comparative internationale des villes interculturelles](#) (menée par l'Université de technologie Swinburne en Australie), [Bridging Divides](#) (un projet de recherche international sur l'intégration et les nouvelles technologies mené par l'Université métropolitaine de Toronto) et la [Fondation canadienne des relations raciales](#) (dans le cadre d'un projet de recherche national sur la diversité et l'inclusion dans les villes).

## 6. ICANN - Australie

Le réseau national australien des cités interculturelles (ICANN) a été créé en 2022 pour promouvoir les politiques et les pratiques interculturelles auprès des autorités locales australiennes.

Les objectifs du réseau sont les suivants :

- Soutenir les villes australiennes dans la mise en œuvre de politiques interculturelles ;
- Faciliter l'échange d'expériences entre villes membres afin d'encourager le développement de politiques et de pratiques interculturelles ;

---

<sup>6</sup> À la suite de la visite d'expert·e·s ICC, le profil interculturel de la ville de Sherbrooke a été publié en septembre 2023. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/sherbooke-intercultural-profile-july-2023-5-1680ad08e4> (uniquement en français).



- Favoriser la communication et la collaboration entre les cités interculturelles australiennes et internationales afin d'encourager le développement de politiques et de pratiques interculturelles ;
- Diffuser les informations et les ressources du programme auprès de ses membres ;
- Représenter les cités interculturelles australiennes en tant que groupe au sein de la communauté des cités interculturelles ;
- Promouvoir l'approche des cités interculturelles dans le cadre de forums publics en Australie.

L'adhésion à l'ICANN est ouverte aux autorités locales et à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées par l'utilisation d'une approche interculturelle pour faciliter l'inclusion sociale. Les villes membres actuelles sont les suivantes : [Ballarat, Salisbury et Melton](#).

En 2023, le réseau national australien des cités interculturelles a tenu ses réunions bimestrielles en ligne et a organisé plusieurs webinaires ouverts à ses membres et au grand public, notamment un webinaire anti-rumeurs et un webinaire sur les sports interculturels (Uniformiser les règles du jeu : renforcer la cohésion sociale grâce au sport interculturel).

Autres faits marquants concernant le réseau : après la publication de son Plan interculturel 2022-2026 le 23 mars 2023, la ville de Ballarat a créé son propre événement de remise de prix, récompensant 12 personnes et organisations à l'occasion de son [Prix de la reconnaissance interculturelle 2023](#).

Melton a procédé à une deuxième évaluation de ses politiques à travers un prisme interculturel en remplissant le questionnaire de l'index ICC pour la deuxième fois en 2023. Le rapport qui analyse ses politiques et formule des recommandations adaptées sera publié début 2024<sup>7</sup>.

La ville de Salisbury a pris une part active aux travaux du réseau international et à ceux du Groupe consultatif du programme ICC, au sein duquel elle siège en tant que membre du réseau international des Cités interculturelles.

## 7. Régions interculturelles

Depuis 2020, le programme ICC met ses conseils et son savoir-faire au service du développement du réseau des Régions interculturelles, dont la création a été coordonnée par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE).



Dans le cadre de ce soutien, le programme ICC est membre du Comité consultatif pour un projet ARE d'une durée de trois ans intitulé « [EU-Belong](#) » qui comprend 11 régions de l'UE : Catalogne, Navarre (Espagne), Poméranie, Grande-Pologne (Pologne), Emilie-Romagne (Italie), Comté de Donegal (Irlande), Arad, Timis (Roumanie), Salzbourg (Autriche), Leipzig/Aufbauwerk (Allemagne) et Västra Götaland (Suède). L'objectif du projet est d'améliorer

l'inclusion socio-économique et le sentiment d'appartenance des personnes migrantes à travers

<sup>7</sup> Tous les rapports des index ICC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/en/web/interculturalcities/index-results-per-city>.

l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'intégration dans les régions européennes. Le 28 mars 2023, ICC a présenté l'approche interculturelle lors d'une conférence organisée par l'ARE avec le Comité des Régions sur le thème « Doter les villes et régions de moyens pour la gouvernance de l'intégration des personnes migrantes ». La ville de Bergen (Norvège) a également participé, au nom du programme ICC, à une conférence sur la crise du logement afin de fournir des exemples de bonnes pratiques (Gdansk, 14-15 juin).

## Programmes conjoints CdE-UE mis en œuvre par l'Unité ICC

### 1. Intégration interculturelle à Chypre

Le projet conjoint d'une durée de 25 mois « **Construire des structures pour l'intégration interculturelle à Chypre** » s'est achevé le 30 juin 2023 et un projet de suivi de 14 mois « **Renforcer les structures et politiques pour l'intégration interculturelle à Chypre** » a démarré le 31 octobre 2023. Ces deux projets sont mis en œuvre par le programme des Cités interculturelles et la Direction générale de l'appui à la réforme structurelle de la Commission européenne, en partenariat avec le Département de l'état civil et des migrations du ministère de l'Intérieur de la République de Chypre.



Le premier projet a contribué à la création de cinq réseaux interculturels régionaux dans les districts de **Famagusta, Larnaca, Limassol, Nicosie et Paphos**. Ils sont dirigés par des coordinatrices et



coordinateurs régionaux désignés à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt. Dans le cadre de ce projet, chaque réseau a analysé la situation actuelle en matière de politiques d'intégration, à partir de l'Index des Cités Interculturelles (ICC) et a mis au point un plan d'action/une stratégie d'intégration interculturelle en respectant les recommandations formulées dans l'analyse

de l'index et les priorités locales. Le projet de suivi continuera d'aider les coordinatrices et coordinateurs à développer les réseaux et à mettre en œuvre les plans d'action/stratégies adoptés par les réseaux en juin 2023.

Par ailleurs, l'élément principal du projet initial était le renforcement des capacités et l'organisation, en 2023, de formations aux compétences interculturelles et à la méthodologie anti-rumeurs, ainsi qu'une visite d'étude finale des maires de Chypre à Barcelone et Santa Coloma de Gramenet (Espagne).





Des représentant·e-s des villes interculturelles de Bradford (Royaume-Uni), Lublin (Pologne) et Reggio Emilia (Italie) ont participé au séminaire sur le rôle des autorités locales et l'intégration des personnes migrantes organisé conjointement avec l'Union des municipalités de Chypre, qui s'est tenu le 22 mai à Lefkara (Chypre).

Enfin, à la suite des consultations organisées aux niveaux national et local, le projet initial a abouti à l'élaboration d'un [« Rapport sur les éléments de la gouvernance multinationale de l'intégration à Chypre »](#), qui a été présenté lors d'un événement national organisé le 25 avril 2023 en présence du président du comité ADI-INT, ainsi qu'à la création d'une nouvelle Autorité nationale chargée de l'intégration. Ce projet vise à soutenir la création d'une nouvelle Autorité nationale, conformément à la décision de la République de Chypre, en renforçant les capacités des correspondant·e-s proposés au niveau national (représentant·e-s des ministères, partenaires sociaux, unions des autorités locales, ONG nationales) et au niveau local afin qu'ils deviennent des coordinatrices ou coordinateurs des réseaux interculturels régionaux, représentant les ONG locales, les municipalités, les personnes migrantes et la société civile.



L'une des activités proposées pour la nouvelle autorité nationale consistera à élaborer la stratégie nationale d'intégration. Le projet contribuera par ailleurs à renforcer les capacités des expert·e-s techniques qui auront un rôle consultatif dans l'élaboration de la stratégie et d'assistance dans la mise au point d'un outil de suivi et d'évaluation de la stratégie. Si la nouvelle autorité nationale applique l'approche multinationale et multipartite recommandée pour la coordination de l'intégration et l'élaboration conjointe des politiques, en faisant participer les autorités nationales, locales et régionales, la communauté d'accueil et les organisations de la société civile ainsi que les partenaires économiques et sociaux, elle pourrait constituer un exemple de processus de réforme national novateur, illustrant ses effets sur l'amélioration de l'efficacité des réformes et des politiques en résultant.



## 2. Construire une approche de l'intégration inclusive en Finlande

« [Construire une approche de l'intégration inclusive en Finlande](#) » est un projet conjoint UE/CdE d'une durée de 2 ans, mis en œuvre par le programme ICC et la Direction générale de l'appui à la réforme structurelle de la Commission européenne en partenariat avec le ministère de la Justice de la Finlande.

Ce projet a démarré le 15 septembre 2022. Il vise à aider la Finlande à mettre en œuvre une démarche d'intégration inclusive fondée sur le concept finlandais de [bonnes relations](#) et sur le modèle d'intégration interculturelle du Conseil de l'Europe. Il donne des moyens aux pouvoirs publics locaux et instaure des structures qui permettront de renforcer les capacités, d'échanger des bonnes pratiques, d'élaborer des politiques locales et d'assurer une coordination horizontale et verticale, par la création d'un mécanisme de coordination national qui garantira un dialogue continu et la cogestion des politiques d'intégration entre tous les niveaux de gouvernement. Son objectif est de contribuer à la réforme en cours sur l'intégration et l'inclusion des personnes migrantes en Finlande, en collaborant avec 6 villes (Hämeenlinna, Kuopio, Tampere, Turku, Vaasa et Vantaa) afin de promouvoir la mise en œuvre de stratégies d'intégration au niveau local qui incarnent les principes interculturels et de bonnes relations. À la fin du projet, ces municipalités seront en mesure d'élaborer des politiques d'intégration locales fondées sur des données probantes, avec le soutien d'expert-e-s formés au projet.

Le premier élément clé du projet a été le [rapport initial](#) publié en mai 2023, qui analyse la situation de la Finlande dans le domaine de l'intégration et des politiques interculturelles et formule des recommandations. Il sert d'analyse de référence au projet et à ses activités, en particulier dans le cadre des discussions sur un éventuel mécanisme de coordination multiniveaux et multipartite des politiques en Finlande.



Durant l'année 2023, le projet a organisé plusieurs formations pour les municipalités finlandaises participantes, sur les thèmes suivants : [la méthodologie anti-rumeurs](#), [l'approche interculturelle](#), [les compétences interculturelles](#), [l'Index ICC](#) et [le concept de bonnes relations en Finlande](#). [Une formation pour les expert-e-s](#) a été également organisée à l'intention de certains

consultants du projet. Elle a abordé les concepts d'intégration interculturelle et de bonnes relations ainsi que les pratiques en la matière, mais aussi l'utilisation des différents outils méthodologiques. Le projet continuera à avoir un fort élément d'apprentissage par les pairs et de renforcement des capacités à travers plusieurs actions de renforcement des capacités sur la communication, la gouvernance à plusieurs niveaux, les principes interculturels et de bonnes relations ainsi que la façon de les transformer en politiques efficaces.





Un autre résultat important du projet a été le [rapport d'évaluation](#) du « Plan d'action contre le racisme et la promotion de bonnes relations » de la Finlande, qui a pour objet de déterminer les domaines à améliorer dans le cadre des futurs efforts nationaux de lutte contre le racisme. Il s'appuie à cet égard sur des documents du programme d'action, des questionnaires d'évaluation et des entretiens avec des personnes clés.

Il prévoit également que plusieurs documents et outils abordant à la fois les concepts de bonnes relations et d'intégration interculturelle seront traduits en finnois et adaptés au contexte du pays. À ce propos, la [Recommandation CM/Rec \(2022\) 10 du Comité des Ministres aux États membres pour des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle](#), le Manuel anti-rumeurs et le Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national ont été traduits en finnois. Outre sa traduction, la publication « La Cité interculturelle pas à pas » a été adaptée au contexte finnois.

## Transposer l'approche interculturelle au niveau national

En 2020, le Conseil de l'Europe a entamé des travaux intergouvernementaux afin d'aider les États membres à relever les défis liés à la diversité, la complexité et la fragmentation des compétences en matière d'immigration et d'intégration et de garantir la cohérence des politiques, la complémentarité et le transfert de l'innovation et des bonnes pratiques entre l'échelon local et les niveaux régionaux et nationaux et inversement.

Le Groupe de travail sur l'intégration interculturelle (GT-ADI-INT) est donc le premier comité intergouvernemental composé de représentant-e-s des administrations nationales, régionales et locales des États européens. Huit membres du programme des Cités interculturelles prennent part à ces travaux entre administrations, ainsi que deux régions qui sont membres du Réseau des régions interculturelles<sup>8</sup>. Le Comité a publié le [Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national](#). Il s'agit du premier guide international servant de base à des stratégies d'intégration interculturelle au niveau national fondées sur des normes en matière de droits humains. Il est destiné à donner des orientations aux responsables de l'élaboration des politiques nationales dans leurs efforts pour concevoir des politiques d'intégration qui contribuent à bâtir des sociétés inclusives et solidaires pour toutes et tous, en employant une approche de la gouvernance multiniveaux qui nécessite la participation des administrations locales et régionales à toutes les étapes du processus stratégique (de la conception à la mise en œuvre et l'évaluation). À partir d'un projet élaboré par le GT-ADI-INT, en 2022, le Comité des Ministres a adopté la Recommandation [CM/Rec \(2022\) 10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle](#). Il s'agit de la deuxième norme internationale dans ce domaine après l'adoption, en 2015, de la recommandation [CM/Rec \(2015\) 1 sur l'intégration interculturelle](#) et de la première norme juridique corédigée par des représentant-e-s des autorités locales et nationales. Cette recommandation s'adresse directement aux pouvoirs publics nationaux, en recommandant que leurs stratégies nationales d'intégration soient fondées sur les quatre principes clés du modèle d'intégration

<sup>8</sup> La liste des membres est disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/gt-adi-int-2021-2-inf-members-en/1680a44e06>



interculturelle et que les stratégies d'intégration interculturelle soient conçues sur la base de données probantes, de manière participative et mises en œuvre en coopération et en coordination avec tous les niveaux de l'administration.

En 2022, le Comité d'experts sur l'intégration interculturelle des migrants (ADI-INT) a repris les travaux du GT-ADI-INT en conservant la même composition à plusieurs niveaux<sup>9</sup>. Durant son premier mandat 2022-2023, le comité ADI-INT a publié plusieurs outils permettant aux États membres de mettre en œuvre la Recommandation CM/Rec (2022) 10, notamment, une [Étude de faisabilité concernant un nouvel instrument éventuel sur les stratégies globales d'inclusion](#) et un modèle de programme de renforcement des capacités accompagné de trois outils : un [Manuel sur la conception de formations à la compétence interculturelle](#) ; un [Manuel de formation sur la collecte et l'analyse des données sur l'égalité pour prévenir et combattre la discrimination systémique](#) et un [Recueil de bonnes pratiques sur l'intégration interculturelle et la gouvernance multiniveaux](#).

En décembre 2023, après l'adoption du nouveau mandat 2024-2027 du comité ADI-INT, les membres du comité ont été désignés par le CDADI pour la première période biennale. Il s'agit des villes suivantes : Bilbao (Espagne), Bradford (Royaume-Uni), Bursa-Osmangazi (Türkiye), Fuenlabrada (Espagne), Lublin (Pologne), Reggio Emilia (Italie), Reykjavik (Islande) et Riga (Lettonie) au niveau local, ainsi que Neuchâtel (Suisse) et la Catalogne (Espagne) au niveau régional<sup>10</sup>. Sous son nouveau nom de « Comité d'experts sur l'inclusion interculturelle », l'ADI-INT s'appuiera sur les réalisations précédentes et publiera un document d'orientation sur les stratégies d'inclusion, un document exposant le concept et la méthodologie d'un nouvel outil d'apprentissage par les pairs et d'évaluation comparative des stratégies d'inclusion ainsi que d'autres instruments pour le programme de renforcement des capacités en matière d'intégration des personnes migrantes, notamment un Index de gouvernance multiniveaux (Index MLG).

Les membres des Cités interculturelles sont vivement encouragés à utiliser ces nouveaux instruments qui ciblent tous les niveaux de l'administration publique, afin de progresser vers une réelle gouvernance multiniveaux de l'intégration interculturelle.

#### Boîte à outils thématique

- [Recommandation CM/Rec \(2022\) 10 du Comité des Ministres aux États membres sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle](#) | Adoptée par le Comité des Ministres le 6 avril 2022, lors de la 1431e réunion des Délégués des Ministres (+ [version finnoise](#) + [version japonaise](#) + [version espagnole](#))
- [Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national](#) (+ [version italienne](#) + [version polonaise](#) + [version roumaine](#) + [version slovaque](#) + [version espagnole](#) (Espagne) + [version espagnole](#) (Mexique) + [version ukrainienne](#))
- [Programme de renforcement des capacités et outils pour l'intégration des personnes migrantes](#)
- [Manuel sur la conception de formations à la compétence interculturelle](#)

<sup>9</sup> La liste des membres est disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/elected-representatives-of-member-states-and-regional-authorities-to-t/1680a5ee9d>

<sup>10</sup> La liste des membres est disponible à l'adresse suivante : [https://www.coe.int/fr/web/committee-of-experts-on-intercultural-integration-of-migrants/adi-int-composition#%22115689108%22:\[\]](https://www.coe.int/fr/web/committee-of-experts-on-intercultural-integration-of-migrants/adi-int-composition#%22115689108%22:[])

- [Manuel de formation sur la collecte et l'analyse des données sur l'égalité pour prévenir et combattre la discrimination systémique](#)
- [Recueil de bonnes pratiques sur l'intégration interculturelle et la gouvernance multiniveaux](#)
- [Étude de faisabilité concernant un nouvel instrument éventuel sur les stratégies globales d'inclusion](#)

## Développement stratégique

### 1. Évaluation du programme ICC

Pour favoriser le développement stratégique du programme ICC, le secrétariat a demandé une évaluation indépendante externe de ses services et outils, en mettant l'accent sur les critères de pertinence, d'efficacité, d'impact et de durabilité. L'évaluation a été effectuée entre avril et septembre 2022 et couvrait la période 2016-2022. L'objectif général était de mettre en évidence les domaines du programme nécessitant des ajustements et améliorations. Cette initiative a été jugée nécessaire dans un contexte de hausse constante du nombre de villes membres du réseau ICC, de limitation des ressources humaines et financières à la disposition du secrétariat du programme et compte tenu de la nécessité de promouvoir une approche de la gouvernance multiniveaux et de mieux relier le programme ICC aux travaux intergouvernementaux.

Pour aider le secrétariat du programme ICC à préparer la réponse de la direction à l'évaluation et le plan d'action correspondant, certaines actions ont été examinées avec les coordinatrices et coordinateurs des réseaux nationaux dans le cadre de leur réunion annuelle qui s'est tenue les 16 et 17 novembre 2022 à Reggio Emilia, en Italie.

En 2023, le secrétariat du programme ICC a classé les recommandations par ordre de priorité et a



commencé à les mettre en œuvre, en se basant sur les avis formulés lors de la réunion des coordinatrices et coordinateurs de 2022. Le rapport est disponible [ici](#). L'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations a été présenté lors de la réunion annuelle des coordinatrices et coordinateurs tenue les 14 et 15 novembre à Bilbao, en Espagne.

### 2. Une gouvernance partagée renforcée

Suite à une recommandation de l'évaluation externe indépendante, le Groupe consultatif du programme ICC a été créé. Dans cette optique, un appel à candidatures a été lancé le 12 mai 2023 pour les catégories de membres suivantes afin de tenir compte de la diversité du programme et des réseaux :

- Réseaux nationaux ICC (zone géographique du Conseil de l'Europe) représentés par un coordinateur ou une coordinatrice de réseau national (1 représentant-e, de préférence) ;

- Villes membres du réseau international ICC (zone géographique du Conseil de l'Europe ; 4 villes, de préférence) ;
- Villes membres du réseau international ICC (membres à l'étranger, 1 ville, de préférence) ;
- Villes membres d'un réseau national ICC, différentes de celles qui sont représentées par le coordinateur ou la coordinatrice d'un réseau national (1 ville, de préférence).

Les 7 membres suivants du Groupe consultatif sur le programme ICC ont été nommés par le secrétariat en juin 2023 pour un mandat de deux ans qui court jusqu'en juin 2025 :

- M. Barry Cusack, Responsable de projet et coordinateur ICC, Bradford, Royaume-Uni
- Mme Gemma Pinyol-Jiménez, Coordinatrice du Réseau espagnol des Cités interculturelles (RECI)
- M. Gregory Jaquet, Délégué aux étrangères et aux étrangers, Chef du service de la cohésion multiculturelle, Canton de Neuchâtel, Suisse
- Mme Ingrid Hauge Rasmussen, Conseillère spéciale en matière de diversité et d'inclusion, ville de Stavanger, Norvège
- Mme Joanna Marcinkowska, Cheffe de projet/experte, Reykjavik, Islande
- Mme Silvia Carballo Paz, Cheffe du département de l'égalité de genre, de la coopération au développement, de la diversité culturelle et des droits humains, Ville de Donostia/San Sebastian, Espagne
- Mme Vesna Haracic, Responsable de la santé et du bien-être de la communauté, Salisbury, Australie

Les membres font partie du Groupe consultatif en tant que représentant-e-s de leur ville/réseau et non en personne.

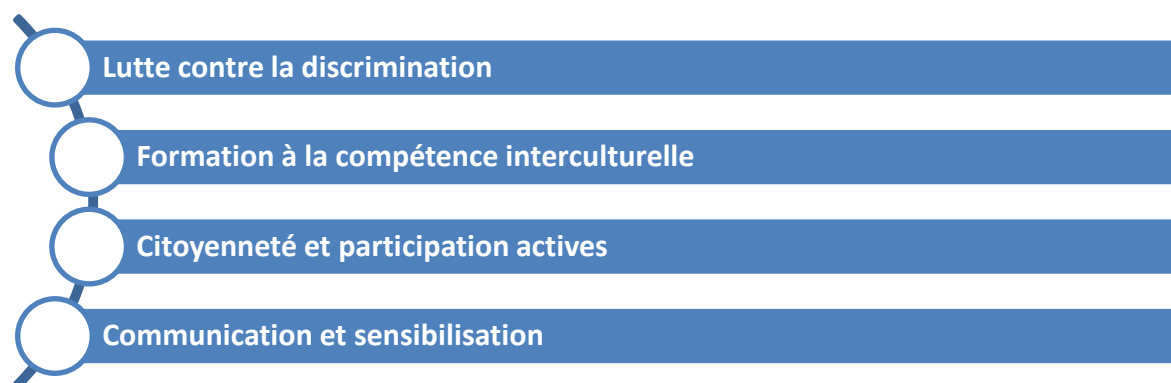
Sur la base des recommandations de l'évaluation indépendante externe et de la réponse de la direction qui a suivi, les objectifs spécifiques du groupe consultatif établis pour son premier mandat sont les suivants :

- Guider le cadre stratégique et opérationnel du programme ICC, et fournir une gouvernance partagée (Secrétariat du Conseil de l'Europe - villes membres) ;
- Évaluer les besoins en vue de prioriser les services et les outils à offrir aux membres du programme ICC ;
- Veiller à ce que la communication autour du programme ICC, y compris de ses outils et services, soit cohérente, facile d'accès et claire, afin d'accroître la visibilité, l'adoption et l'utilité du programme ;
- Définir les domaines dans lesquels un renforcement des capacités est nécessaire et - le cas échéant - étudier les moyens d'obtenir un financement supplémentaire pour le programme ;
- Faciliter un suivi plus systématique avec les villes membres afin de mettre en évidence les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies interculturelles et de promouvoir les changements positifs influencés par le programme ICC ;
- Assurer la participation des villes membres à la communication institutionnelle en rédigeant, approuvant et publiant des communications au nom du réseau ICC et/ou en prenant la parole lors d'événements publics au nom du réseau.

À cet égard, des progrès notables ont été accomplis en 2023, à la suite des deux premières réunions du GC tenues respectivement en juillet<sup>11</sup> et en novembre<sup>12</sup>. Le groupe consultatif a examiné une première série de recommandations et proposé plusieurs actions de suivi pour concrétiser les changements proposés. Dans une optique de transparence et de responsabilité, un résumé des travaux du groupe consultatif a été présenté aux représentant·e·s des réseaux nationaux ICC et des villes membres du réseau international ICC lors de la réunion annuelle des coordinatrices et coordinateurs ICC (14-15 novembre, Bilbao, Espagne)<sup>13</sup>.

### 3. Être à l'écoute des besoins des membres du programme

Pour soutenir la gouvernance inclusive du programme, deux enquêtes ont été distribuées aux villes membres en 2023. Conformément à une suggestion du Groupe consultatif, une première enquête a été envoyée en septembre afin de recueillir les avis des membres concernant les priorités éventuelles pour 2024-2025. Ces informations ont servi de base aux échanges du groupe consultatif lors de sa deuxième réunion, ainsi qu'aux discussions stratégiques conjointes entre le groupe consultatif, les coordinateurs et les coordinatrices ICC et le secrétariat ICC lors de leur réunion annuelle en 2023. Les réponses faisaient état des domaines suivants :



La lutte contre la discrimination étant un thème général couvrant toutes les activités ICC, le secrétariat ICC comprend le premier point comme un encouragement à poursuivre les activités selon les orientations données. La coopération interurbaine figure également au nombre des priorités et restera la méthode de travail privilégiée pour toutes les activités du programme ICC.

Enfin, l'enquête annuelle régulière auprès des membres ICC a été envoyée en décembre afin de recueillir des informations supplémentaires sur les besoins des membres et les activités interculturelles en cours. Elle contribuera également à affiner le plan d'activités du programme ICC pour le prochain exercice biennal.

<sup>11</sup> Le rapport de la première réunion est disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/summary-report-meeting-advisory-group-4-5-july-2023/1680ac30bc>

<sup>12</sup> Le rapport de la deuxième réunion est disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/intercultural-cities-icc-programme-advisory-group-2nd-meeting-bilbao-1/1680add237>

<sup>13</sup> Le rapport de la Réunion annuelle des coordinateurs et coordinatrices des Cités Interculturelles (ICC) est disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/reunion-annuelle-des-coordinateurs-et-coordinatrices-des-cites-intercu/1680aea20b>

# Sensibilisation et visibilité

## 1. Refonte du site web et des bonnes pratiques

L'évaluation indépendante externe du programme ICC réalisée en 2022 faisait état également d'une demande croissante de présentation des informations avec plus de clarté et de convivialité. En 2023, l'Unité ICC a commencé à mettre en œuvre cette recommandation en menant parallèlement deux actions.

Premièrement, la mise à jour de la [base de données des bonnes pratiques](#) ICC. En effet, la base de données contient actuellement plus de 600 bonnes pratiques des villes membres ICC accumulées au fil du temps et il devient assez difficile d'utiliser efficacement la fonction de recherche sur cette page. En 2023, toutes les bonnes pratiques contenues dans la base de données ont été examinées avec l'aide d'expert-e-s afin de sélectionner les plus pertinentes et de les présenter en conservant la structure du texte. La révision se poursuivra en 2024, les pratiques mises à jour étant téléchargées progressivement sur le site web ICC qui présente la nouvelle configuration de la page. Il sera ainsi possible d'effectuer une recherche plus rapide et plus simple dans la base de données.

Deuxièmement, une refonte partielle du site web ICC en lui-même, en se concentrant sur la manière dont les ressources sont présentées. Au fil du temps, le programme et le réseau ICC ont publié un grand nombre de ressources utiles sur un large éventail de sujets. L'évaluation a souligné la nécessité de mieux présenter ces ressources, dans des catégories thématiques plus claires, afin de les rendre plus accessibles aux membres ICC, aux expert-e-s ICC et au grand public. En 2023, l'Unité ICC a tenu des réunions internes avec la Direction de la communication et la Direction des technologies de l'information du CdE, ainsi qu'avec le Groupe consultatif du programme ICC afin de réfléchir à une nouvelle structure des pages Ressources de son site web. Deux expert-e-s ont été engagés pour mettre au point une proposition de refonte du site web ICC ; elles poursuivront leurs travaux en 2024. Cette révision permettra une présentation plus claire des ressources ICC et un accès plus aisé pour tous les utilisateurs et utilisatrices.

## 2. Actions de visibilité diverses

La visibilité du programme ICC a été assurée à plusieurs reprises en 2023, sur le plan interne comme à l'extérieur, dans le cadre d'initiatives du Conseil de l'Europe et d'événements organisés par des organisations partenaires. Ces occasions permettent de diffuser largement les principes du modèle d'intégration interculturelle et d'étendre la portée du programme ICC.

Le programme ICC a publié au total **72** [articles d'actualité](#) sur son site web, et a ainsi informé ses membres et le grand public des événements passés et à venir, des nouveaux outils utiles, des possibilités offertes et des projets en cours.

La [newsletter](#) ICC a été publiée à deux reprises au premier semestre de 2023. Au second semestre, les informations ont été partagées de façon ponctuelle par l'envoi de courriers électroniques ciblés.

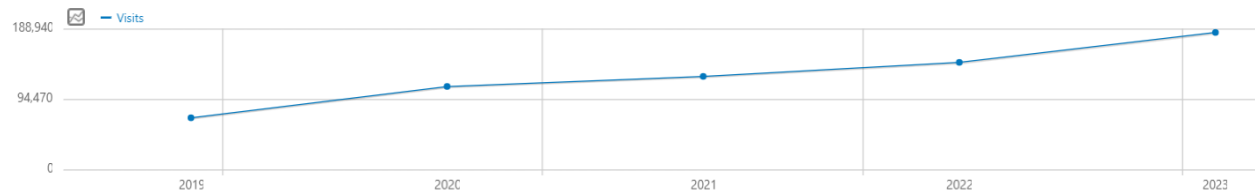
En ce qui concerne les réseaux sociaux, le compte Twitter (désormais « X ») a été fermé en janvier 2023, dans le cadre de la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe relative aux médias. Depuis lors, les tweets concernant les publications et événements du programme ICC sont partagés par le nouveau



[compte twitter thématique du Service anti-discrimination](#). Le nombre d'abonnés sur Facebook a continué d'augmenter, pour atteindre au total 4 324 abonné·e·s (+357) et 7 471 abonné·e·s (+229).

Le site web du programme ICC a enregistré plus de 183 432 visites de 165 pays différents, dont 27 283 visites de retour et 15 6149 nouvelles visites.

Visits Over Time  



# Annexe I – Principaux documents cités dans le rapport

## Notes d'orientation et documents de référence

- [Instaurer une participation publique significative dans les Cités interculturelles - Guide sur la méthode de l'enquête constructive \(anglais uniquement\)](#)
- [Collecte de données pour l'accueil des personnes réfugiées au niveau communautaire](#)
- [Guide sur la conception d'une stratégie de communication dans les cités interculturelles \(+ version espagnole\) \(anglais uniquement\)](#)
- [Solutions de logement durables et à long terme pour la Cité interculturelle - Note d'orientation](#)
- [Un urbanisme vert pour les Cités interculturelles – Note d'orientation](#)
- [Repenser les politiques d'accueil dans une perspective interculturelle](#)
- [Migration et intégration : Quels récits alternatifs fonctionnent et pourquoi ? \(+ version polonaise + version espagnole\)](#)
- [Communication inclusive - Note d'orientation \(+ version polonaise\)](#)
- [Détecter et prévenir la discrimination systémique au niveau local \(+ version italienne + version polonaise\)](#)
- [Manuel anti-rumeurs \(+ version arabe + version italienne + version japonaise + version polonaise + version portugaise + version espagnole + version ukrainienne\)](#)
- [Guide pas à pas pour la réalisation d'un diagnostic anti-rumeurs \(+ version grecque\) \(anglais uniquement\)](#)
- [Guide « Anti-rumeurs et jeunesse : clés pour travailler le contenu anti-rumeurs avec les jeunes » \(+ version espagnole\) \(anglais uniquement\)](#)
- [Guide anti-rumeurs dans le domaine de l'éducation \(+ version italienne + version espagnole\) \(anglais uniquement\)](#)
- [Guide sur les compétences interculturelles \(+ version espagnole\) \(anglais uniquement\)](#)
- Les compétences interculturelles appliquées au développement des projets de l'administration publique : [Guide \(+ version espagnole\)](#) et [tutoriel vidéo](#) (sous-titres multilingues)

## Documents du comité ADI-INT

- [Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle \(+ version finnoise + version japonaise + version espagnole\)](#)
- [Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau local \(+ version italienne + version polonaise + version roumaine + version slovaque + version espagnole \(Espagne\) + version espagnole \(Mexique\) + version ukrainienne\)](#)
- Manuel sur la conception de formations à la compétence interculturelle : [Partie 1 – Principes clés du modèle d'intégration interculturelle du Conseil de l'Europe \(+ version polonaise\)](#) |
- Manuel sur la conception de formations à la compétence interculturelle : [Partie 2 - Concepts clés associés au modèle d'intégration interculturelle du Conseil de l'Europe \(+ version polonaise\)](#)
- [Manuel de formation sur la collecte et l'analyse des données sur l'égalité pour prévenir et combattre la discrimination systémique](#)
- [Étude de faisabilité concernant un nouvel instrument éventuel sur les stratégies globales d'inclusion](#)

- [Recueil de bonnes pratiques sur l'intégration interculturelle et la gouvernance multiniveaux + version française](#)

### Rapports sur l'Index ICC et profils interculturels

- Valence (Espagne) – [Rapport sur l'index](#) (anglais uniquement)
- Botkyrka (Suède) – [Rapport sur l'index](#) (anglais uniquement)
- Riga (Lettonie) – [Rapport sur l'index](#) (anglais uniquement)
- Leeds (Royaume-Uni) – [Profil interculturel](#) (anglais uniquement)
- Jonava (Lituanie) – [Profil interculturel](#) (anglais uniquement)
- Sherbrooke (Canada) – Profil interculturel ([version française](#))
- Comment remplir le questionnaire ? [Guide méthodologique](#) (+ [version italienne](#) + [version espagnole](#))
- Comment remplir le questionnaire ? [Tutoriel vidéo](#)
- [Résultats de l'index par ville](#)
- [Profils interculturels](#)

### Rapports ICC

- [Réunion annuelle des coordinateurs et coordinatrices des Cités Interculturelles \(ICC\) - Rapport de réunion](#)
- [Groupe consultatif sur le programme ICC – rapport succinct de la 1re réunion](#) (anglais uniquement)
- [Groupe consultatif sur le programme ICC – rapport succinct de la 2e réunion](#) (anglais uniquement)
- [Enquête annuelle ICC 2022-2023](#)
- [Rapport annuel ICC 2022](#) (version française)

### Résultats des projets conjoints UE/CdE

- [Rapport sur les éléments de la gouvernance multiniveaux de l'intégration à Chypre](#) (anglais uniquement)
- [Manuel à l'intention des entreprises chypriotes sur l'emploi des personnes réfugiées et demandeuses d'asile](#) (anglais uniquement)
- [Manuel à l'intention des personnes réfugiées et demandeuses d'asile sur l'emploi à Chypre](#) (anglais uniquement)
- [Petit guide à l'intention des personnes réfugiées et demandeuses d'asile sur l'emploi à Chypre](#) (anglais uniquement)
- Rapport d'évaluation sur le « Plan d'action pour l'égalité en Finlande, contre le racisme et pour la promotion de bonnes relations » ([version finnoise](#) (avec un résumé en anglais))
- Rapport sur les politiques d'intégration en Finlande ([version en finnois avec un résumé en anglais](#))

### Autres outils et ressources de formation

- [Test de citoyenneté interculturelle](#) – Pour les citoyens, mais aussi les fonctionnaires
- [The Escape Roomours : un jeu en ligne pour les jeunes](#)
- [Formation anti-rumeurs en ligne](#)
- [Diagnostic anti-rumeurs dans les centres éducatifs](#) (+ version espagnole)
- [Affirmer le pouvoir du dialogue Boîte à outils pour un dialogue anti-rumeurs](#) (+ version polonaise + version espagnole)

- [Formation pilote en ligne sur la collecte et l'analyse des données sur l'égalité pour prévenir et combattre la discrimination systémique](#) (+ [version albanaise](#) + [version française](#) + [version serbe](#))
- Manuel sur la compétence interculturelle pour les formateurs : [anglais/ukrainien](#) + [anglais](#)
- [Introduction à la Cité interculturelle pour les collectivités locales au Japon](#) (+ [version japonaise](#))
- [Les défis de l'interculturalisme : Lignes directrices pour un module de formation](#)

#### **Rapports annuels des réseaux nationaux (anglais uniquement)**

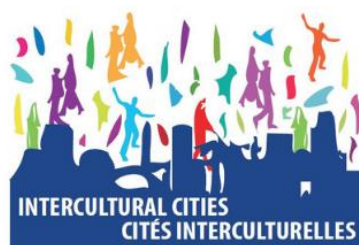
- Réseau italien des Cités interculturelles (Rete Città del Dialogo)- [Rapport annuel 2023](#)
- Réseau portugais des Cités interculturelles - [Rapport annuel 2023](#)
- Réseau ukrainien des Cités interculturelles - [Rapport annuel 2023](#)

La diversité est devenue une caractéristique fondamentale des sociétés contemporaines, particulièrement visible dans les centres urbains. Si des personnes d'origines nationales, ethniques, linguistiques et religieuses différentes ont largement contribué à la prospérité de l'après-guerre, des inégalités liées à l'origine, à la culture et à la couleur de peau persistent et les préoccupations que suscitent le pluralisme, l'identité et les valeurs communes sont souvent instrumentalisées à des fins politiques. Les villes sont très bien placées pour imaginer et expérimenter des réponses au défi de la promotion de l'équité et de la cohésion dans des sociétés culturellement diverses, qui se pose aujourd'hui avec une acuité croissante.

Le Conseil de l'Europe et ses villes partenaires ont développé et validé une approche interculturelle de l'intégration et de l'inclusion qui permet à ces dernières de tirer parti des avantages et de réduire au minimum les risques associés à la mobilité humaine et à la diversité culturelle. Dix ans après le début de ces travaux, il apparaît de plus en plus que la diversité, lorsqu'elle est reconnue et gérée comme une ressource, est bénéfique en termes de créativité, de bien-être et de développement économique.

Le Programme des Cités interculturelles (ICC) invite les villes d'Europe et d'ailleurs à explorer et appliquer des politiques qui mettent la diversité au service du développement personnel et sociétal.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il compte 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE